

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 22 mai 2017

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général/Direction Générale

- 1.1 - Désignation d'un représentant du conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration de l'Établissement Public d'Aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA)
- 1.2 - Création d'un contrat d'aménagement Régional 2018-2020
- 1.3 - Rapports annuels 2016 - Contrats de concession de service public des crèches Voltaire et Sémard
- 1.4 - Rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2016

Juridique, Marchés Publics

- 1.5 - Choix du concessionnaire pour la gestion déléguée de la structure d'accueil petite enfance, sise 42 rue Voltaire à La Garenne-Colombes
- 1.6 - Approbation du principe de la concession de service public pour la gestion déléguée d'une crèche de 45 berceaux à La Garenne-Colombes
- 1.7 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à l'exploitation avec gros entretien des installations techniques de la ville de La Garenne-Colombes
- 1.8 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'aménagement de la deuxième phase de la ZAC des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes
- 1.9 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'accord-cadre passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et à la livraison de végétaux et de tapis de fleurs prêts à poser
- 1.10 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'accord-cadre passé sur appel d'offres ouvert relatif à des prestations de transport de personnes pour le groupement de commandes composé de la Commune et du CCAS de La Garenne-Colombes
- 1.11 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement dans le cadre de la création des squares Binet et Bleuets
- 1.12 - Avenant n°1 au marché n°AOO/2015/12 relatif à l'entretien des bâtiments communaux - lot n°1, nettoyage et entretien des bâtiments communaux

II - Pôle Ressources

Ressources Humaines

- 2.1 - Personnel communal - modalités d'organisation du système d'astreintes applicable au personnel communal.
- 2.2 - Personnel communal : programme annuel d'accès à l'emploi de titulaire - Mise en œuvre du dispositif de sélections professionnelles

III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture et Sports

- 3.1 - Interruption du jumelage avec la ville de Clarksville (USA)
- 3.2 - Convention d'objectifs triennale entre la commune de La Garenne-Colombes et l'Association Sportive Tennis Club Garennois, pour la période 2017-2019
- 3.3 - Fixation d'un tarif pour la vente d'ouvrages issus du désherbage de la Médiathèque

IV - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

- 4.1 - Mise en place de stations « Vélib' » avec le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole

Aménagement urbain

- 4.2 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - Copropriété du 26 Conté à La Garenne-Colombes -Remise d'ouvrages réalisés dans le cadre de la ZAC des Champs-Philippe (local-poubelle et local vélos) - Création d'une volumétrie et cession de deux volumes correspondant à ces locaux par la commune de La Garenne-Colombes au Syndicat des copropriétaires du 26 avenue Conté

4.3 - Sous-secteur d'intervention EPFIF République-Georges - Opération de réalisation de logements sociaux et libres- cession après consultation et au bénéfice d'Arc Promotion Île-de-France des parcelles communales sises 17-17bis boulevard de la République et cadastrées section O numéros 60, 61, 62 et 237, ainsi que des droits à construire qui y sont attachés

4.4 - Sous-secteur d'intervention EPFIF République-Bonal - Opération de réalisation d'une résidence sociale étudiante sur les parcelles sises 42bis à 48 boulevard de la République et cadastrées section O numéros 23, 24, 26, 27, 294 et 295 - Versement d'une subvention pour surcharge foncière et garantie d'emprunt au bénéfice de LOGISTART

V - Divers

5.1 - Vœu relatif à la suppression des commissariats de police à La Garenne-Colombes et dans le département des Hauts-de-Seine

5.2 - Décisions

5.4 - Questions orales

5.3 - Remerciements.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures 32, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

M. le Maire

J'ouvre la séance principale du 30 juin 2017. Tout d'abord, je donne lecture des délégations de vote. M. Dubois donne délégation à Mme Fommarty, M. Ballin à Mme Gaillabaud, M. Dransart à M. Robail, Mme Caullery à Mme De Bellabre, M. Citerne à Mme Legendre, Mme Michelet à M. Zacaropoulos, Mme Marques Da Silva à M. Butet, Mme Luciot à M. Pinta car Mme Luciot devra nous quitter. Mme Routier donne délégation à M. Autain, M. Grenard à Mme Paillard, M. Dagràs à M. Martin-Chauffier, Mme Naturel à M. Duclos. Voilà pour les délégations de vote.

J'ai reçu la candidature de M. Robail pour être secrétaire de séance. Y a-t-il des oppositions à la candidature de M. Robail ? Pas d'opposition à la candidature de M. Robail.

J'ai également reçu une proposition, que je vous sou mets et qui est tout à fait légitime, de M. Hervo qui nous demande de respecter une minute de silence à la mémoire de Simone Veil qui est décédée aujourd'hui. Je vous demande de vous lever.

(Une minute de silence est observée.)

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 22 mai 2017

M. le Maire

Avez-vous des remarques à faire sur le procès-verbal du Conseil du 22 mai ?

Madame, je vous en prie.

Mme Courty

Sur un point à l'ordre du jour du dernier Conseil, sur la démarche de labellisation en écoquartier de la ZAC des Champs-Philippe, vous nous aviez demandé de transcrire à l'écrit notre intervention, ce que nous avons fait, mais à ce jour, nous n'avons pas reçu les réponses sur le détail.

Mme Gaillabaud

C'est en cours.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le procès-verbal est adopté. Je vous remercie.

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général/Direction Générale

1.1 - Désignation d'un représentant du conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration de l'Établissement Public d'Aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA)

M. le Maire

Le prochain point à l'ordre du jour est la désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de l'EPADESA. J'ai l'honneur de vous présenter ma candidature. Il s'agit de toute façon d'une responsabilité qui sera de courte durée, puisque le précédent gouvernement a décidé de mettre fin à l'EPADESA, que vous connaissez dans les formes actuelles. En toute logique, le 1^{er} janvier prochain, cette désignation n'aura plus d'effet.

Y a-t-il d'autres candidats qui souhaitent se présenter ? Pas d'autres candidats.

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais une intervention à faire.

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Conway

Vous avez été désigné la dernière fois dans le Conseil municipal du 28 juin 2013. À l'époque, on vous avait demandé si vous pouviez faire un compte rendu de votre mandat, non seulement au Conseil municipal, mais au public garennois, de dire ce qu'il s'est passé au sein du Conseil d'administration. Vous aviez répondu, je vous cite : « *Vous avez tout à fait raison. Nous ferons un point à l'ordre du jour dans un prochain Conseil municipal pour faire le bilan de tout cela* ». C'était le 28 juin 2013. Pouvez-vous engager à porter cela à l'ordre du jour du Conseil municipal de la rentrée ?

M. le Maire

Monsieur, vous êtes un tout petit peu taquin, parce que nous parlons quand même très souvent de l'EPADESA ici, pas formellement, c'est vrai. Dire que vous n'avez aucune information sur l'EPADESA, vous êtes probablement le seul Garennois à ne pas être au courant de ce qu'il se passe. C'est bien volontiers qu'à l'issue de ce mandat, on fera un point d'étape sur ce qui va suivre après l'EPADESA.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je répète ma question. Pas d'autres candidats.

Il faut voter à bulletin secret, puisqu'il s'agit d'un scrutin uninominal. Monsieur le Directeur général des services, peut-on faire en sorte, si personne ne s'oppose... Est-ce que quelqu'un s'oppose au vote à main levée ? Personne ne s'oppose. Je note que personne ne s'oppose au vote à main levée, donc nous allons procéder au vote à main levée.

J'ai l'honneur de vous présenter ma candidature.

Qui s'abstient ? 2. Qui est contre ? Qui est pour ? Le reste de l'assemblée, 33. Je vous remercie.

Le second point est la création d'un contrat d'aménagement régional 2018-2020, Madame Juvín-Marleix.

1.2 - Création d'un contrat d'aménagement Régional 2018-2020

Mme Juvín-Marleix

Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez que la Ville travaille sur 3 projets d'aménagement d'espaces verts : Bleuets pour lequel, au point 1.11, vous aurez à délibérer dans quelques instants, Verdun Nord et place de la Liberté. Le montant total avoisine un peu plus de 7 M€. Je vous propose de solliciter une participation du Conseil régional d'Ile-de-France qui peut subventionner jusqu'à 1,5 M€, puisqu'il s'agit d'espaces verts. Pour cela, il convient de signer un contrat d'aménagement régional, dont vous avez eu le détail dans le rapport qui vous est présenté.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Je vous en prie, Madame.

Mme Courty

Sur les 500 000 euros supplémentaires qui sont mobilisables pour des opérations avec un caractère environnemental, sur les 3 projets d'aménagement, quelles seraient les approches environnementales qui justifieraient la dotation supplémentaire ?

Mme Juvín-Marleix

C'est d'abord l'espace vert en tant que tel qui est réalisé. En cela, cela répond parfaitement à la subvention supplémentaire. Par ailleurs, nous envisageons un certain nombre de gestions différenciées des espaces verts, comme des tontes échelonnées, des arrosages un peu raisonnés qui permettront vraisemblablement une régénération de la flore, une humidification des oiseaux, etc. C'est l'espace vert en tant que tel qui répond à la condition des 500 000 euros de subventions supplémentaires.

M. le Maire

Merci. C'est dans les documents à votre disposition. Vous avez toute une liste de synthèse sur l'implantation d'arbres et de plantes destinées à favoriser la présence d'insectes, l'abandon d'utilisation de traitements phytosanitaires, la pose de nichoirs pour les petits oiseaux, l'installation de gîtes à hérissons, de gîtes à insectes, l'éclairage public respectueux des chiroptères et de divers insectes et bêtes. Voilà l'approche environnementale assez globale. En tout cas, c'est la première fois que nous avons une approche aussi précise.

Y a-t-il des questions, d'autres interrogations ?

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

Le point suivant est le rapport annuel des contrats de concession de service public des crèches Voltaire et Sémard. Madame Bordet.

1.3 - Rapports annuels 2016 - Contrats de concession de service public des crèches Voltaire et Sémard

Mme Bordet

Bonsoir à tous.

Il s'agit des rapports d'activité 2016 pour les deux crèches Voltaire et Sémard. Voltaire est gérée par People and Baby (30 berceaux) et Sémard par La Maison Bleue (45 berceaux). Dans la mesure où la CCSPL a eu connaissance de ces rapports d'activité 2016, je propose de ne pas entrer dans plus de détail ce soir et de prendre acte de ces rapports consultables au secrétariat général, à moins que vous ne souhaitiez avoir des détails ce soir.

M. le Maire

Merci.

Des questions à Caroline ? Ce sont des dossiers que vous avez tous suivis depuis longtemps, que vous connaissez. Pas de question.

Faut-il voter ou c'est un « prend acte » ? On prend acte simplement.

Monsieur Hervo, le rapport de la CCSPL pour 2016.

1.4 - Rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2016

M. Hervo

La CCSPL s'est réunie deux fois en 2016 pour assurer la prise de connaissance des rapports des délégataires divers. Vous avez un rapport de son activité qui vous a été joint, qui donne tous les détails. Je vous demande d'en prendre acte.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions, des interrogations à M. Hervo ? Non, formidable.

J'ai pris acte de cette affaire.

Le point suivant est le point 1.5, et je repasse la parole à Madame Bordet. Il s'agit de la crèche Voltaire cette fois-ci.

Juridique, Marchés Publics

1.5 - Choix du concessionnaire pour la gestion déléguée de la structure d'accueil petite enfance, sise 42 rue Voltaire à La Garenne-Colombes

Mme Bordet

Il s'agit du renouvellement du contrat DSP pour la crèche Voltaire. Je rappelle que ce contrat a pour objet de confier la gestion déléguée de cette crèche pour une durée de 5 ans, parce que le contrat actuel se termine le 31 juillet. Le nouveau contrat doit partir du 1^{er} août 2017 jusqu'au 31 juillet 2022. Un appel d'offres a été lancé, pour lequel nous avons eu 3 candidats définitifs : les Petits Chaperons rouges, People and Baby qui est le délégataire actuel, et les Crèches de France.

Selon la procédure d'appel d'offres et en fonction de tous les critères étudiés, le délégataire People and Baby, qui est le délégataire actuel, a été retenu suite à la procédure d'appel d'offres. Pour information, le coût au berceau sera de 3 499 euros par enfant.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le choix de cette société pour la gestion déléguée de la crèche Voltaire, d'approuver les termes du contrat de concession et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et les papiers afférents.

M. le Maire

Merci.

Des questions à Mme Bordet ?

Je vous en prie.

M. Champion

J'avais quelques questions sur le coût des berceaux. J'avais cru retenir d'une précédente intervention que le coût en régie était autour de 5 600 euros, de mémoire.

Mme Bordet

5 300.

M. Champion

Lors de l'ancien appel d'offres, c'était 4 400, si je ne dis pas de bêtise. On est passé carrément à 1 000 euros en dessous. Je sais bien que c'est le sortant qui a... En général, on a des arguments sur la réduction des coûts généraux, des coûts de structure. Je suis quand même étonné que l'on n'arrive pas loin à 50 % du prix de régie. En regardant dans le détail, c'est souvent les critères du moins-disant des trois qui ont été retenus. Sur le bio, très bien. Pareil sur les consommables respectueux de l'environnement, sur les produits frais. De la même manière, c'est une liaison froide, alors que les deux autres avaient une liaison chaude.

Il est marqué « respect du label crèche bio », mais je ne l'ai pas trouvé. Est-ce que respect veut dire qu'il l'a obtenu ?

Je pense qu'il faut faire attention dans ces DSP à ne pas choisir... Effectivement, il y a un coût plus faible, mais on est en train de choisir spécifiquement le moins disant, parce que c'est très cadré en termes de personnel. Pour obtenir un prix qui soit quasiment deux fois plus faible que la régie, j'ai du mal à croire que ce ne soit pas au détriment de la qualité.

Mme Bordet

Je ne vais pas pouvoir répondre dans le détail à toutes vos questions. Ce que j'ai sous les yeux, à l'issue de ces appels d'offres, on est loin d'avoir le moins disant au niveau financier. Si je prends les moyens matériels et humains affectés, les deux autres, que ce soit les Crèches de France ou les Petits Chaperons rouges, ils étaient insatisfaisants, notamment par une présence insuffisante d'une infirmière. Les trois étaient satisfaisants en termes de qualité pédagogique. Quant à l'organisation mise en place pour l'exploitation, les deux autres étaient également insuffisants, de même que pour les conditions financières. Je pense que cela ne se résume pas uniquement à une question de moins-disant. On regarde vraiment l'ensemble des critères, et je ne pense pas que l'on en soit resté là. Je ne sais pas si M. Hervo, en tant que président de la commission d'appel d'offres, veut rajouter un point, mais je pense que c'est très réducteur de dire cela.

M. Hervo

Je ne peux que confirmer, en ma qualité de président de la commission d'appel d'offres et ayant présidé par délégation de M. le Maire les négociations avec les trois candidats, que ce n'est pas la course au moins disant qui l'a emporté. Les offres ont été analysées sur la base de critères techniques que Caroline vient de nous rappeler très rapidement. People and Baby nous propose un service largement équivalent à celui dont nous bénéficions jusqu'à présent, avec ce service lors de la précédente DSP. Il n'y a pas *a priori* à craindre de baisse de service.

Tout cela est contractuel et va devenir contractuel après que ce soit approuvé et signé par M. le Maire. Les services sont très vigilants. Je peux garantir que ce n'est pas la course au moins-disant. Vous ne me connaissez peut-être pas, parce que vous n'assistez pas aux commissions d'appel d'offres, mais je ne fais absolument pas la course au moins-disant.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Conway.

M. Conway

Je voulais attirer l'attention de la commission d'appel d'offres sur les conditions dans lesquelles s'est déroulée cette consultation, dans la mesure où j'ai été appelé en tant que suppléant pour participer au compte rendu de la phase de négociation avec les différents candidats. Je n'avais pas en ma possession le document de rapport d'appel d'offres qui avait été fait le 21 mars, pour la raison qu'Adélaïde Naturel n'avait pu être présente en dernière minute et qu'on ne m'avait pas prévenu de venir. Le rapport lui-même ne nous a pas été transmis.

En découvrant ce rapport en préparation de ce Conseil, je constate, mais vous me l'infirmerez ou pas, un changement par rapport au premier appel d'offres d'il y a 5 ans, à savoir que les critères étaient pondérés à 25 % et que le critère économique pesait pour 25 %. À l'occasion de cette première phase, des notes étaient données, et non pas une appréciation « insuffisant, satisfaisant, très satisfaisant », qui est assez vague. Il n'y a aucun moyen dans ce rapport de pondérer « objectivement » le poids respectif des différents critères et le poids obtenu par chaque candidat dans ces critères. J'attire l'attention dessus, parce que quand on lit le rapport, on a du mal à voir ce qui fait la différence et ce qui justifie l'appréciation globale.

Je souhaite que l'on puisse revenir, sauf si vous nous donnez d'autres raisons, pour le point suivant sur la future crèche Veuve Lacroix, à ce principe des 4 critères toujours retenus, mais en les pondérant à 25 %, dont la note économique que pour 25 %.

M. Hervo

Je n'ai pas préparé la réponse à ce type de question. J'ai l'impression que lors de la réunion de la commission elle-même qui a évalué les candidatures, on avait des notes. Vous en étiez membre ? C'est le rapport de synthèse que vous avez sous les yeux.

M. Conway

Je parle de celui du 21 mars que j'ai obtenu après coup, qui est dans ce rapport.

M. Hervo

C'est celui de la commission d'appel d'offres.

M. Conway

Il n'y a pas de note.

M. Hervo

On peut sans doute demander à Mme Robda* de revenir à l'ancien système.

M. Conway

Il me semblait bien qu'avant, on n'avait pas ce système.

M. Hervo

Dont acte.

M. le Maire

Il faut aussi arrêter de se raconter des histoires. Quand on prend le récapitulatif du classement des offres, People and Baby est indiscutablement loin devant sur les moyens matériels et humains affectés au service, sur les qualités du projet pédagogique de l'établissement, sur l'organisation pour la mise en place de l'exploitation, etc. Je pense que la note économique n'était pas discriminante. En revanche, tous les éléments d'organisation l'étaient.

Je vous donne l'exemple de la qualité du projet pédagogique de l'établissement : les Crèches de France satisfaisant, les Petits Chaperons rouge satisfaisant, et People and Baby très satisfaisant. Suite à une analyse précise qui permettait de définir satisfaisant et très satisfaisant. Sur l'organisation de mise en place pour l'exploitation : les Crèches de France, insuffisant, non conforme au règlement de fonctionnement de la Ville ; les Petits chaperons rouges, insuffisant, non conforme au fonctionnement de la Ville ; People and Baby, satisfaisant. Il n'y a pas de différence. Enfin, les éléments financiers étaient très insuffisants pour les Crèches de France ainsi que pour les Petits Chaperons rouges. Ceux de People and Baby étaient suffisants, même s'ils restaient à affiner. On voit bien qu'il y a une différence de qualité évidente entre People and Baby et les deux autres.

Le deuxième point, j'entends qu'il n'y a pas de bio, etc. Je ne suis pas spécialiste du bio, je ne prétends pas détenir une quelconque vérité en la matière, mais je lis le rapport des sachants et je tombe, dans ce qui est People and Baby, sur une ligne dans la restauration : une diététicienne au siège établit les menus pour deux mois, approvisionnement de denrées locales, réaliser les menus sur place par multiples marchés, alimentation bio, 3 produits par jour, un cuisiniste dédié à la mission de préparation réalisée en liaison froide. Il ne faut pas dire qu'il n'a pas de bio ou autre. Les notes sont meilleures, puisqu'elles sont fonction du caractère satisfaisant ou pas, et en plus, il y a du bio. Accessoirement, ils sont moins chers. Cela tombe bien, on ne va pas s'en plaindre. Leur marge est moindre, ce qui peut aussi expliquer des choses. Quand vous regardez les marges, People and Baby a des marges beaucoup moins importantes. Ils font moins de bénéfices sur le dos des parents et des enfants.

Voilà les raisons pour lesquelles je suggère de choisir People and Baby. Je vous demande de me dire ce que vous en pensez.

Monsieur Conway.

M. Conway

Pour illustrer d'une manière très concrète ce que vous dites, quand vous prenez le premier critère qui est les moyens matériels et humains affectés au service, vous avez le recrutement, le personnel, les vacataires, le logiciel de gestion, la formation du personnel, la fidélisation du personnel. Tout cela, il n'y a aucune discrimination entre les différents candidats sur chacun de ces critères. Vous ne retrouvez que dans le récapitulatif sous le titre « les moyens matériels et humains affectés au service » : insuffisant, satisfaisant. Avant, on avait un détail qui permettait d'objectiver d'une manière plus fine, en fonction des critères tels qu'ils ont été identifiés, et tel que c'était fait dans la plupart des appels d'offres analogues.

M. le Maire

Très bien.

M. Conway

Sur le choix de People and Baby, en commission d'appel d'offres, compte tenu des négociations, on était en phase sur le résultat.

M. le Maire

Très bien, merci beaucoup. Je vois que vous avez signé le procès-verbal, donc vous avez pu obtenir les renseignements.

M. Conway

C'est toujours la même remarque. Je sais que vous avez du mal à comprendre.

M. le Maire

J'ai du mal à vous suivre.

M. Conway

C'est pour cela que je m'explique. Je comprends que vous ayez du mal.

M. le Maire

Vous êtes d'un mépris, c'est incroyable.

M. Conway

On peut répondre oui ou non, mais dans tous les cas, cela ne me dispense pas de commenter et de chercher à améliorer le process. En l'occurrence, c'est pour cela que je le dis, j'ai découvert après coup ce changement et je pense qu'il est à corriger.

M. le Maire

Très bien. Comme vous êtes manifestement un grand spécialiste de cette affaire, je rappelle que vous n'avez fait que commenter les offres avant négociation. On ne va pas rentrer dans les détails.

On va donc passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? Je vous remercie.

Le point suivant est le 1.6, l'approbation de principe de la concession de service public pour la gestion déléguée d'une crèche de 45 berceaux à La Garenne-Colombes. C'est le même travail qui est en cours pour une autre crèche, qui est celle de Veuve Lacroix.

1.6 - Approbation du principe de la concession de service public pour la gestion déléguée d'une crèche de 45 berceaux à La Garenne-Colombes

M. le Maire

J'ai deux éléments, avant de passer la parole à Mme Bordet qui suit cette affaire. Formellement, dans le rapport de présentation, je vous ai dit que le Comité technique a donné son avis le 22 juin 2016. En réalité, il n'a pas donné d'avis. Il a été saisi mais il n'a pas donné d'avis. De la même manière, et c'est parallèle, dans le projet de délibération, puisqu'on vous adresse les projets de délibération pour être

totallement complets, le Comité technique a rendu un avis favorable en séance. De la même manière, par définition, par parallélisme de ce que je viens de vous dire, il faut (*inaudible**) cette phrase. Voilà sur les questions de forme.

Madame Bordet, pouvez-vous présenter ce projet assez similaire au précédent ?

Mme Bordet

Tout à fait. Il s'agit de la nouvelle crèche Veuve Lacroix qui se situe aux Champs-Philippe, qui sera une crèche de 45 berceaux qui, comme chacun sait, est en train de sortir de terre. Il s'agit, comme pour les deux crèches dont on vient de parler, de partir en délégation de service public, et non pas en régie, pour cette structure. Je vous ferai grâce des avantages de la délégation de service public ici ce soir, parce qu'on en a déjà très largement, très longtemps et très souvent débattu en Conseil municipal.

La procédure d'appel d'offres sera lancée également pour cette future crèche, pour laquelle nous vous demandons d'approuver ce principe de concession de service public pour cette crèche située entre la rue Jules Ferry et la rue Veuve Lacroix, et d'autoriser M. le maire à engager la procédure de désignation d'un concessionnaire.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Avez-vous des questions à Mme Bordet ?

Mme Courty

Effectivement, il ne s'agit pas de recréer ce soir un débat sur le pour ou contre la délégation de service public pour le service de petite enfance et la gestion de la crèche, puisque l'intérêt général consiste à continuellement augmenter le nombre de places disponibles pour permettre aux femmes et aux familles de concilier sereinement vie professionnelle et vie familiale. Néanmoins, lors de la dernière commission de consultation de service public, avec beaucoup de transparence, que nous saluons, des événements récents dans le cadre de la délégation de service de la crèche Sémar nous ont été présentés, ont été largement détaillés et ont illustré un risque de dysfonctionnement sur une crèche en délégation de service public, des dysfonctionnements qui ont pu être graves, qui ont été, semble-t-il, rapidement maîtrisés. Cependant, se pose la question : est-ce que de tels dysfonctionnements pourraient révéler une éventualité de risques supérieurs sur des dérapages, notamment au niveau de la direction des structures, en délégation de service public par rapport à une gestion en régie ?

Aussi, il semble utile et pertinent de s'interroger à l'occasion de cette nouvelle concession sur les moyens et les outils, ou en tout cas un dispositif qui pourrait être conçu et qui permettrait de ne plus subir et d'être en réaction sur d'éventuels dérapages, et d'agir quand ceux-ci sont mineurs avant qu'ils ne deviennent grands et qu'ils aboutissent à un dysfonctionnement global d'une structure.

Sur le principe de concession, ici dans les rapports annuels, il n'y a pas de système d'alerte qui est présentée, sinon un relais qui est possible par les familles, ou en tout cas des rapports annuels, mais ces informations arrivent quand il est déjà trop tard pour agir en amont. Comment la Ville peut-elle, en mode de DSP, davantage accompagner et encadrer ces structures en DSP pour davantage prévenir que guérir et ne pas reproduire un schéma de dysfonctionnement tel que sur la crèche Sémar ? Encore une fois, il ne s'agit pas d'avoir une approche critique de la DSP, mais de signifier un point de vigilance sur la base de faits avérés et d'évoluer sur le mode de gouvernance de l'accueil en délégation de service public hors petite enfance.

M. Campion

J'avais une question : quel est le taux d'occupation des crèches en régie, pour comparer ? On a eu ces chiffres pour le point précédent. C'est toujours bien d'avoir des crèches. Je ne suis pas sûr que la délégation de service public soit toujours le mieux, mais il semble que pour les crèches, ce soit la voie choisie par toutes les communes de tous bords politiques.

M. le Maire

La question que vous avez posée, Madame, est évidemment très importante. J'attire votre attention sur le fait que le dysfonctionnement que nous avons observé... Il y a eu dans le passé des dysfonctionnements dans les crèches en régie. Il n'y a pas un système qui protège les dysfonctionnements. Ces dysfonctionnements ont été réglés extrêmement rapidement, parce que la DSP ne signifie pas que la crèche est abandonnée dans une *terra incognita*, au milieu d'un désert, où la Ville serait absente. Nous avons réglé nous-mêmes, avec le titulaire du contrat, cette affaire.

C'est vrai, nous sommes rôdés pour cela. Il y a des contrôles réguliers, que nous pratiquons déjà et que nous avons probablement mieux ciblés aujourd'hui que par le passé. On a créé une sorte de collégiale de directeur des crèches, de régie, à laquelle sont associés les directeurs de crèches de DSP. L'idée est de créer un travail en réseau et que ce soit quasi-transparent, que la crèche soit en régie ou en DSP : même politique, mêmes conditions d'accueil, même politique d'accueil des enfants, mêmes techniques, échanges et même procédé. C'est du préventif.

Monsieur Campion, vous m'aviez interrogé...

M. Campion

Sur le taux d'occupation.

Mme Bordet

Je n'ai pas le taux d'occupation des crèches publiques, mais on pourra trouver l'information.

M. le Maire

Laurent Montagnon me dit que c'est un peu plus petit. Il y a un peu moins de remplissage, mais cela ne rend pas compte de la différence relativement importante du coût au berceau entre le privé et le public. On est sur d'autres process plus généraux, sur des bases critiques

également, c'est-à-dire que quand vous avez une société qui a 80 ou 100 crèches, ils ont évidemment des bases critiques en matière de politique d'achat, en matière de RH également, et ils ont probablement des politiques RH qui ne sont pas les nôtres. La différence de coût est très évidente. Cela doit interroger la puissance publique plus que cela ne doit interroger la puissance privée. Souvent, on interroge publiquement en disant : comment le privé fait-il ? C'est suspect. Je l'ai entendu encore ce soir. On peut aussi retourner la question : comment le public fait-il ? Je pense que les deux questions doivent être posées.

On va passer au vote.

Je vous en prie.

M. Conway

Je voulais juste rappeler que, dans ce cadre, le souhait est que les 4 critères soient bien pondérés officiellement.

M. le Maire

Merci, mais ce n'est pas du tout le sujet ce soir sur ce point. Je l'ai bien noté quand même. Merci, Monsieur Conway.

On va voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? Le reste. Je vous remercie.

Madame Gaillabaud pour le point 1.7.

1.7 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à l'exploitation avec gros entretien des installations techniques de la ville de La Garenne-Colombes

Mme Gaillabaud

Le marché dont il est question ici concerne tous nos bâtiments communaux, sans oublier notre piscine. Il s'agit de leur maintenance, de l'exploitation des installations de chauffage, de leur production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air, de la ventilation, ainsi que de leur climatisation. Ce marché se décompose en deux tranches fermes. La première traite de la maintenance, la deuxième du renouvellement programmé des équipements, tout en prenant en considération les objectifs fondamentaux, c'est-à-dire la continuité de services vis-à-vis des usagers, mais aussi le maintien et l'entretien du lieu et du matériel, et plus systématiquement un conseil pour le suivi des installations avec à la clé une amélioration systématique de la performance énergétique, voire des propositions qui permettraient d'abaisser nos consommations.

À cela, nous rajoutons une option optionnelle qui traite du nettoyage et du traitement de l'eau de notre piscine. Ainsi, au terme de la commission d'attribution en date du 18 mai dernier – le détail vous a été présenté dans le texte –, la société ENGIE Cofely a été retenue pour une période de 6 ans, renouvelable maximum deux fois par période annuelle.

Il s'agit maintenant d'autoriser M. le Maire à signer ce marché avec la société ENGIE Cofely.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ?

M. Duclos

J'ai bien noté, Madame, que le prestataire du marché s'engage à conseiller la Ville pour le suivi des installations et l'élaboration de programmes de travaux destinés à améliorer la performance énergétique. Je demande que l'on ait un point tous les ans sur les conseils donnés par ce prestataire.

J'ai une question : estimez-vous que des investissements soient nécessaires dans ce domaine compte tenu de la situation actuelle ?

M. le Maire

Merci.

Mme Gaillabaud

En ce qui concerne le point chaque année, c'est quelque chose qui serait très intéressant et qui est nécessaire, donc il n'y a pas de souci.

Investissement lourd... Pour l'instant, nous sommes au stade de suivre leurs conseils. Attendons qu'ils fournissent leurs conseils, puis nous aviserons.

M. le Maire

Merci. On peut d'ores et déjà vous dire que lorsqu'on compare avec le premier contrat, le contrat Cofatec, le P3 est moins important, ce qui témoigne que les gros investissements, les plus coûteux, ont été faits. C'est l'une des raisons qui fait que le contrat est moins cher. Depuis 15 ans, on a eu une politique extrêmement active d'investissement, c'est-à-dire qu'on n'a pas laissé de (*inaudible**). Au contraire, on avait un P3 extrêmement dynamique, à plus de 220 000 euros, et on va tomber à 60 000 euros. Par définition, on aura des investissements de l'ordre du quart du précédent contrat. Pourquoi ? Parce qu'on a eu des affaires (*inaudible**).

Monsieur Champion ?

M. Champion

Dans cet appel d'offres, il y avait un excellent point : les notes sur l'amélioration de la consommation par le fournisseur. J'avais une question : le taux d'actualisation que vous avez choisi pour l'augmentation du prix du gaz me paraît un peu faible. L'autre question : pouvez-vous m'expliquer, parce que je n'ai pas compris dans le document... Je comprends bien la note sur la réduction de consommation,

c'est très clair. Je ne vois pas comment le coût des matières est inclus dedans, en sachant qu'*a priori*, sauf si j'ai mal compris, le fournisseur n'est pas décisionnaire dans le choix du fournisseur de matière première, gaz et eau en l'occurrence.

M. le Maire

C'est un contrat purement P2, P3. Avant, on avait un P1, P2 et P3. À partir du moment où on n'a plus de P1, le coût du gaz n'apparaît pas. C'est toute la différence avec le précédent contrat. On a globalisé, grâce au syndicat du gaz, l'achat du P1. C'est pour cela qu'il est sorti du contrat.

D'autres questions ?

Pas d'autres questions, on passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Le point suivant, Monsieur Hervo, sur les aménagements de la deuxième phase de la ZAC.

1.8 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'aménagement de la deuxième phase de la ZAC des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes

M. Hervo

Il s'agit, mes chers collègues, d'approuver ce soir la passation d'un marché de travaux pour l'ensemble des travaux d'espaces extérieurs, d'espaces publics, à l'exception des parcs et jardins, dont on reparlera dans une prochaine délibération, jusqu'à l'achèvement de la ZAC des Champs-Philippe. Il reste encore beaucoup de choses à faire, comme le montre le schéma qui vous est proposé.

Un appel d'offres a été lancé avec l'aide de notre maître d'œuvre en la matière, c'est-à-dire un gérant*, pour l'ensemble de rues dont vous allez la liste sous les yeux, selon un marché décomposé en 3 lots : les VRD, c'est-à-dire les voiries et les réseaux, le lot n° 2, l'éclairage public, et le lot 3 improprement appelé travaux d'espaces verts, puisqu'il s'agit pour l'essentiel des plantations d'alignement dans les rues, puisqu'on n'est pas dans les jardins.

Nous avons reçu 13 plis pour cette procuration. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 juin dernier. À l'issue de ses travaux, la commission a décidé d'affecter le lot n° 1 VRD à Eurovia, le lot n° 2 d'éclairage public à Eiffage Énergie et le lot n° 3 à la société Marcel Villette. Je précise, parce que je sais qu'en commission, on a du mal à avoir des informations sur ces chiffres, que compte tenu de des marchés proposés, on s'engage pour un montant de travaux qui, pour les VRD, est de l'ordre de 6,58 M€, pour l'éclairage public de l'ordre de 380 000 euros, et pour les espaces verts d'un peu moins de 440 000 euros.

Je vous demande d'approuver l'attribution de ces travaux, qui vont s'échelonner sur une longue période – on est parti pour 5 ou 6 ans, voire un peu plus, pour tout exécuter –, aux sociétés Eurovia, Eiffage Énergie et Marcel Villette.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M. Hervo ?

Pas de question, on passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Le point suivant, Madame Gaillabaud.

1.9 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'accord-cadre passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et à la livraison de végétaux et de tapis de fleurs prêts à poser

Mme Gaillabaud

Par souci de simplification, il a été décidé de lancer un marché qui regrouperait les lots qui, jusqu'à présent, avaient donné lieu à des marchés séparés. Il s'agit donc d'utiliser des bons de commande en fonction des besoins ponctuels ou des volumes nécessaires, ce qui explique la mention de montant maximum annuel qui diffère selon les lots.

Vous avez vu que, dans votre document, nous avons 6 lots. Je ne vous lirai pas tous les 6 lots. Vous avez des lots avec des attributions différentes. Il a été attribué lot par lot aux 3 premières sociétés retenues, parce que le nombre de candidats le permet. Je tiens à signaler que la CAO du 1^{er} juin a attribué tous les lots, excepté le lot numéro 6 qui a été déclaré sans suite et devra être relancé. En effet, l'intitulé du lot a donné lieu à confusion et les sociétés n'ont pas répondu, bien que ce marché soit concurrentiel. Le libellé exact aurait dû être « fourniture d'arbres », et non pas « abattage et remplacement d'arbres », ce qui a donné lieu à confusion.

M. le Maire

Y a-t-il des questions à Mme Gaillabaud ?

Monsieur Champion.

M. Champion

De manière relativement récurrente, mais ce n'est pas vrai sur tous les appels d'offres... Il y a eu de gros progrès. Sur celui-là, la partie environnement est encore assez limitée. Je voulais vous signaler que Chauvire Diffusion disait avoir le niveau 2 du label Plan Bleu. J'ai vérifié et il ne l'a pas. J'ai vérifié parce que je ne connaissais pas. Soit il y a une erreur sur le document que j'ai, donc il est niveau 1, ce qui est possible...

Pour ce type de lots, on voit bien que les réponses des fournisseurs vont au-delà des 5 %, puisqu'ils nous font une description et ils ont presque tous des labels, ou en tout cas sont dans une démarche de label. Ce pourcentage est beaucoup trop faible pour discriminer pour ce type d'achat.

M. le Maire

Merci.

Pas de remarques ? Non. On va passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Unanimité.

1.10 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'accord-cadre passé sur appel d'offres ouvert relatif à des prestations de transport de personnes pour le groupement de commandes composé de la Commune et du CCAS de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Point suivant, il s'agit du dossier concernant les transports de personnes. C'est un accord-cadre, un appel d'offres ouvert. Nous vous proposons d'attribuer 6 lots à différents prestataires qui sont la Savac pour le lot 1, Autocars James pour le lot 2, la Savac pour le lot 3, Autocars Fournier à Saint-Arnoult pour le lot 4, la Savac pour les 5 et 6.

Y a-t-il des remarques ?

Je vous en prie, Monsieur.

M. Campion

Dans cet appel d'offres, 15 % ont été pris pour le critère environnemental. Ceci dit, quand on regarde dans le détail, ils ont tous la même note, qu'ils aient des véhicules électriques, diesel, gaz. Le pourcentage global me paraît relativement cohérent avec l'impact environnemental, mais la méthode de calcul est à la limite de l'*Ecole des femmes*. Heureusement la société Savac Bus, qui a gagné l'immense majorité, a des bus électriques, à gaz, donc a, par d'autres critères, gagné l'appel d'offres. La partie sur l'environnement est à revoir pour ce type d'appel d'offres.

M. le Maire

En l'occurrence, on va quand même avoir 15 GLV et 12 électriques. Le résultat est là. C'est de cela dont il faut se féliciter.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Le point suivant, le point 1.11, Monsieur Hervo.

1.11 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement dans le cadre de la création des squares Binet et Bleuets

M. Hervo

Nous allons maintenant aborder une partie de l'histoire de ces jardins de la ZAC Champs-Philippe, les squares Binet et Bleuets, dont les plans devraient vous être projetés. Ma collègue Isabelle Juvin-Marleix a déjà évoqué le square Bleuets dans le cadre du contrat régional. Il s'agit maintenant d'attribuer les travaux de réalisation de ces espaces verts, avec comme d'habitude une décomposition en 3 lots : l'aménagement proprement dit du terrain, y compris les clôtures, les jeux et les équipements divers, donc le lot le plus important, un lot correspondant à l'éclairage public et un lot correspondant à l'aménagement paysager, pas seulement les plantations, mais les créations de massifs arbustifs et autres plantations plus élaborées.

La procédure choisie a été le marché à procédure adaptée, pour lequel nous avons 13 candidats. À l'issue de tout cela, la commission *ad hoc* propose d'attribuer ces lots aux sociétés suivantes : les aménagements de terrain à la société Segex pour un montant de plus de 1,237 M€, l'éclairage public à Eiffage Énergie pour un montant beaucoup plus modeste de plus de 72 000 €, et l'aménagement paysager à la société Quesnot Paysage qui a déjà réalisé la plupart des travaux analogues lors de la première phase de la ZAC pour un montant de plus 106 000 €.

Je vous demande d'approuver l'attribution de ces trois lots pour la réalisation de ces deux espaces verts publics futurs de la ZAC.

M. le Maire

Merci.

Des questions ?

Monsieur Conway.

M. Conway

J'avais une question concernant le démarrage des travaux. Vous faisiez allusion au fait que c'était subventionné par le contrat régional. Dans les clauses du contrat, il est spécifié qu'il ne pouvait y avoir de dérogation au commencement d'exécution qu'après acceptation par la Commission permanente de la Région Ile-de-France. Or, il me semble qu'elle ne se réunit qu'au plus tôt en fin de cette année. Je voulais savoir si l'exécution était calée par rapport à cela ?

M. Hervo

Je vais vous répondre très précisément, Monsieur Conway. Le jardin Binet, dont les emprises foncières sont disponibles depuis un bon moment, va voir ses travaux commencer dès l'automne prochain, avec une réalisation pendant l'hiver qui sera terminée durant le printemps. C'est pour cela qu'il n'est pas dans le contrat régional, alors que le square Bleuts, qui lui est encore un peu empêtré dans des difficultés de maîtrise foncière de son emprise complète, va forcément se faire moins vite et peut prendre le train du contrat régional.

M. le Maire

Pas d'autres questions à M. Hervo ?

Je vous en prie, Madame.

Mme Courty

Sur les critères environnementaux, j'aimerais revenir sur de tels contrats au-delà de la pondération qui, parfois, peut interroger sur le manque de lisibilité sur les exigences environnementales. Certes, les prestataires doivent respecter une réglementation qui est en vigueur sur un plan environnemental, mais en termes de commande publique, quelle lisibilité pouvez-vous apporter sur les exigences environnementales dans le cahier des charges ? Je m'interroge sur le VRD : des déchets de remblais sont-ils occasionnés par le chantier, des déchets minéraux ? Si c'est le cas, comment sont-ils collectés, revalorisés, voire recyclés ?

Sur l'éclairage, au-delà de la volonté de basse consommation et d'économie d'énergie, comment le producteur produit-il le matériel ? Y a-t-il une démarche d'économie circulaire ? Le matériel repose-t-il sur de la matière première recyclée ? Comment l'exigence environnementale propre de la Ville peut davantage être lisible dans ce genre d'appel d'offres et ne pas strictement faire reposer toutes l'exigence environnementale sur le prestataire ?

M. Hervo

Je peux vous répondre comme j'ai déjà répondu. En matière d'aspect environnemental de ce type d'équipement, l'essentiel réside dans la conception d'espaces, donc dans l'ingénierie de la conception de l'espace. Cela a été évoqué par ma collègue Geneviève Gaillabaud tout à l'heure : des dispositifs d'arrosage économique, voire le recours à des plantes ne nécessitant pas l'arrosage, des choses de ce genre. C'est donc au niveau de l'établissement du cahier des charges par le bureau d'études que se fait le plus gros du travail et de la démarche environnementale. Les entreprises sont là pour exécuter la mise en œuvre de ce cahier des charges. Elles n'ont pas un degré de liberté du choix des matériaux et du matériel, mais elles ont une liberté dans leur mise en œuvre.

Dans la ZAC Champs-Philippe, il avait été mis au point une charte de chantier vert veillant notamment à ce que vous avez évoqué : l'évacuation de déblais, la gestion des déblais, la gestion des matériaux recyclés, etc. Si le candélabre est fabriqué ou pas dans des matériaux recyclés, l'entreprise n'y peut rien. On a choisi le candélabre de la marque X, donc c'est à nous de faire attention. L'entreprise n'y peut rien, elle achète et met en œuvre. Elle peut veiller à ne pas disperser les déchets, à ne pas faire n'importe quoi, à ne pas faire de remblais avec des matériaux impropres. Elle peut plus ou moins bien stocker ces déblais, mais c'est seulement à ce niveau que l'entreprise a de l'influence. Je ne dis pas que c'est négligeable, mais ce n'est pas là que l'on a le plus gros impact sur l'environnement, parce que la charte chantier vert impose des véhicules propres et tout ce qu'il faut pour le chantier. À moins que vous ne relisiez cette charte et que vous ne nous donniez des conseils pour son amélioration, parce qu'elle date maintenant de presque 10 ans, donc elle a peut-être besoin d'être améliorée.

Mme Courty

La commande publique est motrice sur les exigences environnementales, donc n'est-ce pas à nous d'élever nos exigences et d'être proactifs sur ces sujets ?

M. Hervo

Faites-moi des propositions sur la charte de chantier vert et je suis prêt à les examiner.

Mme Courty

La FNTP travaille beaucoup dessus.

M. le Maire

M. Hervo veut dire que l'environnement n'est pas forcément dans les critères dédiés. Sinon, ce serait trop simple et trop réducteur.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Monsieur Perrée.

1.12 - Avenant n° 1 au marché n° AOO/2015/12 relatif à l'entretien des bâtiments communaux - lot n° 1, nettoyage et entretien des bâtiments communaux

M. Perrée

Dans le cadre du marché de nettoyage et d'entretien de locaux communaux, un avenant n° 1 au lot n° 1 est rendu nécessaire afin d'acter l'intégration du bâtiment annexe de l'Hôtel de Ville et la suppression de la prestation concernant les locaux de la police municipale. Le montant du marché est de 298 000 €. En conséquence, il est proposé au Conseil d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 1 et d'autoriser M. le maire à signer avec la société Gom Propreté cet avenant.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M. Perrée ? Tout le monde a compris de quoi il s'agissait ? C'est pour nettoyer les bâtiments municipaux, les locaux de la police, 10 000 € en plus chaque année. Les locaux de la police en plus et les locaux de la police en moins pour ceux qui ont fermé, bien entendu.

Pas de question à M. Perrée, on passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le point suivant, Mme Raimbault.

II - Pôle Ressources

Ressources Humaines

2.1 - Personnel communal - modalités d'organisation du système d'astreintes applicable au personnel communal.

Mme Raimbault

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération qui vient compléter les précédentes de 2006, 2007 et 2008, prenant en compte les besoins de la collectivité. Il s'agit d'ajustements, notamment sur la liste des astreintes de la police municipale et du service informatique, en supprimant l'astreinte de la piscine à compter du 1^{er} octobre 2017, puisque nous faisons appel à un prestataire extérieur et en revalorisant le montant des indemnités d'astreinte et des indemnités d'intervention, conformément aux textes en vigueur.

M. le Maire

Merci.

Des questions à Mme Raimbault ?

Je vous en prie.

M. Champion

On avait posé par écrit certaines questions sur ce sujet. Il doit y avoir une petite modification pour qu'il y ait bien...

Mme Raimbault

Seulement l'indemnisation, c'est cela ?

M. Champion

L'astreinte et la composition sont deux choses qui peuvent être séparées.

Une question sur le bilan. Je pense que c'est un travail de Romain, mais il serait bien de pouvoir quantifier ce qui est réalisé afin d'ajuster les moyens.

M. le Maire

Merci beaucoup.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

M. Conway

Quelle est la précision apportée sur la délibération ?

M. le Maire

Elle vous sera apportée. Comme l'a dit M. Champion fort justement, il y a un côté romain dans le travail qui est demandé. On vous fournira les éléments.

M. Champion

Je pense que c'était sur la légère modification de phrasé pour qu'il y ait une séparation de qui est d'astreinte et qui est compensé.

M. le Maire

Quelle page ?

Mme Raimbault

Vous parlez de l'indemnisation d'astreinte et de la compensation, qui en bénéficie ?

Les agents qui n'en bénéficient pas sont les agents qui bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service, et les agents percevant la nouvelle bonification indiciaire sont fonctionnaires détachés sur certains emplois administratifs de direction.

M. le Maire

Les emplois fonctionnels.

On a voté.

Le point suivant, il s'agit toujours de vous, Madame Raimbault.

2.2 - Personnel communal : programme annuel d'accès à l'emploi de titulaire - Mise en œuvre du dispositif de sélections professionnelles

Mme Raimbault

La loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire par voie de sélection professionnelle est prolongée jusqu'en 2018. La Ville propose, pour l'année 2017, d'ouvrir 2 postes aux sélections professionnelles : un poste de rédacteur et un poste d'éducateur des APS. Cette sélection professionnelle est menée par le CIG pour des mesures de sécurité juridique et d'impartialité.

M. le Maire

Merci.

Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le point suivant, Monsieur Perrée.

III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture et Sports

3.1 - Interruption du jumelage avec la ville de Clarksville (USA)

M. Perrée

Depuis 2006, les échanges entre la ville de Clarksville dans l'Indiana et La Garenne-Colombes se sont déroulés régulièrement. De nombreux séjours ont été organisés, tant pour l'accueil des jeunes en provenance de Clarksville que pour les séjours des jeunes Garennois à Clarksville. Entre 2006 et 2016, 275 jeunes ont pu bénéficier de ces échanges pour un total de 175 jours. Le 17 mars 2016, l'association Clarksville Sister Cities a transmis à la Ville un courrier l'informant que, depuis 2015, le Conseil municipal ne finançait plus le programme de jumelage. Dans ces conditions, il est impossible de maintenir un jumelage avec la ville de Clarksville. Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver une interruption du jumelage et d'abroger la délibération du 22 mars qui autorisait M. le Maire à signer ledit jumelage.

M. le Maire

Nous avons reçu cette lettre de Clarksville qui a décidé de rompre tous ses jumelages et nous en prenons acte. Cela a bien marché pendant quelques années. C'est aidé par la disparition du français comme langue enseignée dans les écoles aux Etats-Unis. Cela n'a suffi à sauver le jumelage qu'ils avaient avec les Britanniques. Ce n'est pas une raison suffisante. Ensuite, un désintérêt de la nouvelle équipe municipale pour les questions de jumelage, puisqu'ils ont décidé de rompre avec nous.

C'est à nous de nous remettre au travail et de trouver une ville anglophone. J'ai demandé aux services de chercher de nouvelles destinations. Je pense qu'il faut que l'on y réfléchisse les uns et les autres. Si vous avez des idées, n'hésitez pas, évidemment.

Mme Courty

Est-ce qu'à l'occasion du Brexit, trouver une ville en Angleterre ne serait pas l'occasion de maintenir un ancrage en Europe des Britanniques en Europe et de valoriser des formes de coopération décentralisée telle que les jumelages avec une ville plutôt britannique ?

M. le Maire

Vous avez raison. Vous avez parlé de ville anglaise, puis de ville britannique. La différence est très fondamentale. Avec Yves Perrée, au moment où nous avons formulé nos liens d'alliance avec Clarksville, nous étions allés en Angleterre et nous avons observé que les jumelages étaient très complexes pour des raisons liées à leurs structures administratives. Ils ont fait leur révolution administrative qui a consisté à faire disparaître un très grand nombre de communes au bénéfice de ce que l'on appellerait ici les métropoles ou des intercommunalités très larges. Les villes de 20 000 à 50 000 habitants existent toujours, mais n'ont quasiment plus aucun moyen. Les moyens sont renvoyés à des intercommunalités de plusieurs centaines de milliers d'habitants.

Nous nous sommes retrouvés, Yves et moi – c'était formidable –, dans un conseil paroissial avec Miss Marple. C'était la seule possibilité d'action commune. Nous y avons passé 24 heures. C'était charmant, mais totalement inefficace. L'Angleterre, c'est très compliqué, parce que les villes ne sont plus ce qu'elles étaient. Des jumelages existent, mais ils sont souvent été réalisés il y a plusieurs années.

La question britannique, en revanche, peut se poser. L'Écosse a (*inaudible**) traditionnel et historique, mais elle a une structure encore un peu différente. L'Irlande est aussi une possibilité, même si l'Angleterre a un premier pas sur eux et qu'ils ont fait le plein de villes françaises, nous a-t-on dit.

Je pense qu'il ne faut pas exclure la côte est des États-Unis compte tenu du fait qu'entre prendre l'avion pour aller de Paris en Irlande et prendre l'avion pour aller de Paris sur la côte est, c'est certes plus long, mais pas plus cher. C'est quasiment le même pris et il y a peut-être plus de possibilités. C'est un travail auquel nous allons nous atteler pour essayer de trouver la mariée idéale. Ce n'est probablement pas facile à trouver. Si vous avez des pistes aux États-Unis, pas sur la côte ouest, mais plus sur la côte est, ce serait très intéressant. Pareil pour le Canada, s'ils parlent anglais. Évitions de tricher avec le Québec. Voilà où nous en sommes.

Y a-t-il des questions, des observations ?

Je vous en prie.

M. Conway

D'une manière plus large sur le jumelage, avec la disparition du président du comité jumelage, la disparition de Marine Lestant* et le départ de Djamila, dernièrement, le jumelage qui a lieu pendant les festivités garennoises... Personnellement, je n'ai pas été dans la boucle et j'ai entendu dire que cela avait été un peu chamboulé du point de vue de l'assiduité de nos villes jumelles. Je pense qu'il y a un point à refaire sur cette organisation. Je voulais savoir s'il était prévu une réunion du comité de jumelage à ce sujet.

M. le Maire

Cela s'est plutôt bien passé. Il y a plusieurs délégations présentes, plus les Libanais du sud du Liban avec lesquels, certes, nous ne sommes pas jumelés, mais nous avons un jumelage de fait. Les Libanais de Daroun ne sont pas venus parce qu'il y avait un grand mariage dans la commune. Là-bas, quand il y a un mariage, tout le monde y va, le maire en premier. Michael Lang, le maire allemand, est en train de préparer son élection à l'automne, donc il consacre ses week-ends à ne pas voyager en dehors Wangen. Le maire de Valpaços était présent. Une délégation allemande est quand même venue. L'ancien et le nouveau maire de Valpaços sont venus nous rendre visite.

En revanche, vous avez raison, il faut réunir à nouveau le comité de jumelage. La première étape serait d'arriver à trouver un cadre de bon niveau pour s'occuper du jumelage, un cadre administratif, parce que le départ de Djamila, après de longs et loyaux services... Elle est partie aujourd'hui et je l'ai remerciée, parce que c'était quelqu'un de formidable. Elle repart dans le privé, là où elle a eu son premier poste il y a quelques années. On essaiera de trouver quelqu'un assez rapidement, qui a toutes les qualités requises : connaissance des langues, ouverture au monde, etc. C'est la première étape. J'espère que cela va aller vite. On va se retrouver à la rentrée scolaire. Il faudra que nous convoquions un comité de jumelage et peut-être faire le point sur un certain nombre de membres du comité qui sont peut-être moins motivés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a 3 ans. C'est ainsi, la vie évolue. Ce sera un sujet.

Je suis tout à fait décidé à ce que l'on retrouve une ville anglophone sans trop tarder. D'ailleurs, comme vous l'avez dit, cela peut être une ville à jumelage formel, comme cela peut être un jumelage informel comme on en a développé avec Timlin* au Liban.

Y a-t-il d'autres remarques ? C'était simplement pour vous informer, il n'y a pas de vote formel.

Le point suivant, Baptiste Dubois a confié le dossier à Anne Fommarty.

3.2 - Convention d'objectifs triennale entre la commune de La Garenne-Colombes et l'Association Sportive Tennis Club Garennois, pour la période 2017-2019

Mme Fommarty

Je vais vous parler du renouvellement de la convention d'objectifs triennale entre la commune de La Garenne et l'association sportive Tennis Club Garennois. Celle qui a été votée en 2014 arrive à son terme, donc nous devons renouveler pour 3 ans cette convention. La convention a été très légèrement modifiée, puisqu'une circulaire de septembre 2015 nous obligeait à changer quelques termes, mais nous restons dans le cadre de la loi. Nous demandons à cette association, comme à toutes les associations, (*inaudible**) une liste d'attente, surtout pour les jeunes, et de participer aux animations municipales comme les fêtes de La Garenne, le Téléthon et le forum des associations. La subvention pour 2017 va s'élever à 25 000 €. Elle sera légèrement supérieure dans les années à venir, puisque la convention se fait sur une base de 100 000 € sur les 3 ans. Je vous demande d'approuver cette convention et d'autoriser M. le maire à signer les actes y afférents.

M. le Maire

Merci.

Des questions à Anne Fommarty ?

Pas de question. Vous avez compris que l'une de nos priorités est zéro liste d'attente pour les enfants. C'est une condition de financement.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le point suivant sur le désherbage de la médiathèque, Isabelle Juvin-Marleix.

3.3 - Fixation d'un tarif pour la vente d'ouvrages issus du désherbage de la Médiathèque

Mme Juvin-Marleix

Je vous propose de fixer un tarif pour le désherbage de la médiathèque, c'est-à-dire la mise de côté de tous les livres qui ne sont plus utilisés, hormis les grands classiques qui doivent rester dans la médiathèque. La médiathèque, depuis quelques années, les met de côté. Nous vous proposons de faire une foire aux livres au moment du forum des associations en septembre prochain et de fixer le tarif de chacun des livres que nous pourrions ainsi vendre à 50 centimes d'euros.

M. le Maire

Des questions ?

Je vous en prie.

M. Campion

J'ai une question sur ces livres. Avant de les mettre en vente, ne pourrait-on pas en garder quelques-uns ? Au Conseil municipal précédent... Il y a des sortes de boîtes à livres. Ne pourrait-on pas en conserver quelques-uns avant de les mettre pour ce type d'action ?

Mme Juvin-Marleix

On en a quelques milliers, donc il n'y a aucun problème d'alimentation de ces boîtes à livres.

M. le Maire

Elles sont pleines.

Mme Juvin-Marleix

On attend au moins une dizaine d'années, on ne fait pas les choses rapidement.

M. le Maire

Pas de question sur le désherbage ? On va voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

IV - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

4.1 - Mise en place de stations « Vélib' » avec le Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole

M. le Maire

Madame Gaillabaud, vous avez présenté le dossier en commission, donc tout le monde est au courant.

Y a-t-il des questions à Mme Gaillabaud ?

M. Conway

Je souhaiterais que, pour le public présent, il y ait une présentation.

M. le Maire

Cela va se faire, ne vous inquiétez pas, Monsieur Conway.

Mme Gaillabaud

Il me semble que M. Chaillet a fait faire des photocopies de la nouvelle carte mise à jour au 28 juin.

M. le Maire

On vous écoute, Madame Gaillabaud.

Mme Gaillabaud

En février dernier, la Ville avait adopté l'option Vélib'. Depuis, ce marché public, qui est basé sur une durée de 15 ans, a été attribué à la société Smoovengo. D'après le cahier des charges qui a été établi, chaque station aura une capacité de 35 vélos, 30 % du parc de vélos sera à assistance électrique, et il y aura une contrainte d'avoir 2 vélos par station en permanence. Le prix de la station Vélib' sera d'environ 30 000 €, avec des recettes estimées au niveau des usagers à hauteur de 10 000 €. Nous bénéficierons d'une subvention de la Métropole du Grand Paris à hauteur de 10 000 € également, et le reste à charge pour la commune est estimé entre 8 000 et 10 000 €.

La Ville devrait avoir 9 stations. Aujourd'hui, nous vous proposons de mettre en place 6 stations : avenue de Verdun, place de Belgique, angle Aigle-Nordmann, rond-point du Souvenir français, rond-point de l'Europe, avenue Joseph Froment. Le fait de voter cette mise en place permet d'avoir 50 % de ces stations au 1^{er} janvier 2018. Au 1^{er} avril, nous aurons les 6 stations.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la mise en place de ces 6 stations Vélib' sur notre territoire. Je suis prête à répondre à vos éventuelles questions.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Conway.

M. Conway

En préambule, je voulais vous dire que c'est pour nous un plaisir d'aborder ce sujet. C'est aussi beaucoup de responsabilités, puisqu'historiquement, pour aller du vœu à la réalité, il faut que les vélos soient utilisés, sinon, cela coûte de l'argent à tout le monde et cela ne remplit pas son office.

Tout d'abord, je voulais faire un rappel sur le fait que vous connaissez notre position par rapport à la Métropole du Grand Paris. Nous sommes très dubitatifs sur le côté institutionnel de cette métropole.

M. le Maire

Je n'ai pas compris.

M. Conway

Dubitatifs sur la pertinence de cette structure métropolitaine MGP.

M. le Maire

Vous n'êtes pas certain qu'elle soit utile ?

M. Conway

Pour nous, elle n'est pas utile.

On préconise, comme vous le savez aussi, qu'elle disparaisse, qu'elle soit remplacée et que ses compétences soient transférées à la Région Ile-de-France.

À ce stade, cela remplit quand même la nécessité d'une approche avec un périmètre plus large qui permet d'aborder les déplacements au bon niveau global et en dépassant la simple structure communale ou intercommunale.

En revanche, on a noté dans la présentation que l'on avait un peu la position des autres stations des communes de l'EPT, du POLD, mais qu'on n'a pas celle concernant, ne serait-ce que Bois-Colombes ou Colombes, parce qu'ils sont dans un autre EPT.

Je voudrais rappeler que l'objet de ces stations de vélos en libre-service est d'assurer plusieurs fonctions. La première, ce sont les déplacements de petite et moyenne distance. C'est plutôt, à notre sens, pour ceux qui n'ont pas de vélo, mais pas seulement. C'est aussi pour ceux qui craignent de voir leur propre vélo dégradé ou volé. Le deuxième objet est l'intermodalité des modes de déplacement durable, donc les connexions bus, métro, train, etc. Ce sont essentiellement les trajets domicile/travail, mais pas seulement. Je pense au théâtre de La Garenne. À ce titre, la pertinence de la collaboration avec le STIF, notamment la combinaison des tarifs avec les porteurs de Pass Navigo, est essentielle pour assurer le succès de cette démarche. C'est censé aussi remplir une fonction de déplacements quotidiens à vélo. Clairement, à La Garenne-Colombes, l'enjeu sera l'établissement et la sécurisation de la circulation à vélo, donc des pistes cyclables mieux balisées, et surtout d'avoir, au niveau de La Garenne-Colombes, un véritable plan vélo en amorce. Cela fait plusieurs mois que l'on en parle, mais cela va renforcer l'urgence de cela.

Deux autres objectifs sont affichés dans ce contrat : la vocation touristique – je pense que nous ne sommes pas tellement concernés – et le vélo à assistance électrique qui, pour moi, n'est pas tellement un objectif mais un moyen de faciliter l'usage des vélos en libre-service.

Vous parliez du financement : un tiers MGP, un tiers Ville, un tiers utilisateurs. Vous parliez de 30 000 €. Je tiens à préciser que c'est 30 000 € par an et par station, donc 10 000 € par station pour la municipalité garennoise. Il faut une balance entre le fait que c'est implanté sur La Garenne, ce qui permet d'en disposer plus facilement, mais on en supporte la contrepartie.

Vous avez décidé 6 stations. Je fais remarquer que pour notre voisine qui a trois fois plus de population et des zones d'activité importantes, Courbevoie n'en a que 6 aussi. Je trouve que, dans le choix des stations, on a manqué de réflexion sur la proximité. Je prends un exemple : au rond-point de l'Europe, la station serait implantée à La Garenne, alors qu'en face, Courbevoie et Bois-Colombes ont une zone d'activité. Cela fait plus sens que ce soit de l'autre côté, mais je comprends que Courbevoie dise : payez et on en profitera en traversant la place. Je trouve cela dommage. De même, pour la station qui est vers Rhin-Danube, que l'on ne l'implante pas sur la limite Courbevoie, avec notamment une zone qui s'y prête mieux, la zone du marché Marceau.

Vous disiez à l'époque qu'il était question de pénalités si l'on tardait à signer ce marché, ce qui n'est plus le cas. Maintenant, c'est une question de calendrier. On parlait du 1^{er} janvier, mais avant que cela entre en œuvre, on pense que cela va prendre du retard, donc autant monter dans le train, ou à vélo. On préconiserait plutôt 4 stations : les Vallées, station très pertinente parce que vous avez tous en mémoire l'une des promesses du candidat Philippe Juvin aux municipales qui était de faire traverser le bus 73 pour désenclaver la gare des Vallées en direction de La Défense. Je pense que pour moins coûteux et moins polluant, ce sera plus faisable. Ensuite, Rhin-Danube : dans ce quartier, on manque de places de stationnement de manière générale. Implanter une station de vélos en libre-service, c'est autant de places en stationnement qui disparaissent sur la seule commune de La Garenne. Place de Belgique, c'est un point très intéressant pour La Défense, mais aussi pour la gare de La Garenne-Colombes. Le problème est que si l'on implante une station à la gare, on l'avait vu au moment des travaux de la gare, la circulation des vélos aux abords de la gare serait difficile du fait des passages piétons et parce que les voies de sortie sont assez étroites et peu favorables. Je suggérerais que la place de Belgique remplisse cet office et qu'à terme, on se rapproche de la commune de Colombes pour implanter une station de libre-service de l'autre côté de la voie de chemin de fer qui s'y prête mieux. Enfin, la station vers le théâtre a le double avantage de desservir le collège Champs-Philippe et le théâtre. Je pense que c'est une bonne occasion de saisir cette implantation pour favoriser la fréquentation du théâtre.

Sur les 3 stations en option, je vous ai parlé de La Garenne-Colombes en disant que l'on peut implanter sur Colombes. Celle des Fauvelles, si vous prenez le trajet entre place de Belgique et La Défense, cette station serait plus pertinente, à mi-chemin entre les deux. Cela nous permettrait à terme d'avoir 4 stations plus 2, donc 6, au lieu d'en avoir 6 plus 3.

En résumé, on attire votre attention sur le fait qu'il pourrait y en avoir 4 au lieu de 6.

Je sais, Monsieur Juvin, que vous préféreriez que je dise « non » ou « oui », mais je donne une explication, certes un peu longue, en espérant, contre toute raison, que vous changiez d'avis sur l'implantation de 6 stations.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway, pour cette mise au point très nette.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme Courty

La mise en place de ce service sur la commune dans une logique territoriale et métropolitaine est pour nous une bonne chose qui doit être encouragée pour plusieurs raisons. La première est que le réseau Vélib' crée une facilité de déplacement à vélo. Que ce soit un déplacement ludique ou fonctionnel, le vélo peut et doit représenter une alternative crédible de déplacement quotidien, une alternative qui libère de la voiture ou (*inaudible**) de transports en commun saturés.

La deuxième raison est que le Vélib', comme Autolib', repose sur le principe d'un service partagé qui engage nécessairement des changements de comportement vers une économie de la fonctionnalité, une économie servicielle qui tend à valoriser davantage les usages, donc le déplacement à vélo, que la propriété du bien qui le permet. Ces évolutions appellent d'autres qui seront également positives sur le long terme, tels que les différents services de covoiturage et d'autopartage qui représentent autant de nouvelles formes de mobilité et de

valeurs économiques nouvelles qui s'inscrivent dans la notion plus large d'économie circulaire, qui est clairement une notion qui a été posée dans le projet de territoire POLD et qui, contrairement à une idée reçue, ne concerne pas uniquement le domaine des déchets.

Troisième raison, c'est parce que le service Vélib' change le rapport que l'on peut avoir à la mobilité urbaine et change les habitudes sur un trajet de transport qui peut être pluriel et associé d'un point A à un point B sur différents modes. C'est l'enjeu de la multimodalité : on peut faire une partie de son trajet en voiture, à vélo, puis en transport. Progressivement, cela nous mène vers une fin de la domination de la voiture qui tendait à être privilégiée parce qu'une partie du trajet seulement n'était plus fonctionnelle.

Néanmoins, l'installation du dispositif Vélib' doit nécessairement s'accompagner d'une stratégie et d'une volonté claire du développement et de sécurisation des pistes cyclables à l'échelle de la ville et du territoire. Oui, on a un plan vélo, mais on est sur le constat que, notamment sur le territoire de La Garenne, les pistes cyclables sont en partie impraticables, pour beaucoup discontinues, ce qui les rend particulièrement dangereuses. On souhaiterait que, rapidement, dans le cadre du plan vélo qui tend à stagner, on puisse s'emparer rapidement du sujet de l'étendue et de la sécurisation des pistes cyclables, d'autant plus que l'on voit de nouvelles formes de mobilité qui viennent empiéter sur les pistes cyclables telles que les trottinettes, les gyropodes ou encore les monocycles. Il est urgent de sécuriser ces différents types de mobilité qui cohabitent aujourd'hui très difficilement.

Enfin, je souhaite insister sur ce point, parce qu'on observe, à l'échelle européenne, voire internationale, des villes qui ne se sont pas suffisamment engagées sur le réseau d'infrastructures complémentaires au vélo qui permettent la généralisation de la pratique du vélo. On observe des reculs après des années d'engouement. Par défaut de sécurisation, la pratique du vélo peut reculer si on n'est pas vigilant sur ce point.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ?

Premièrement, Monsieur Conway, quand vous abordez des questions, il faut vraiment bien les maîtriser. Quand vous dites que vous pensez que la métropole, ce n'est pas bien et qu'il faut transférer ses pouvoirs à la Région, je vous ferai simplement remarquer que c'est peut-être très intéressant de dire cela, mais que les deux territoires ne correspondent pas et les compétences non plus. Le sujet est complexe. Il est difficile de le résumer en une phrase.

Deuxième point, il ne faut pas oublier dans cette affaire, particulièrement vous, Monsieur Conway, que la compétence circulation douce, son organisation dans la ville, est une compétence POLD à partir du mois de septembre. À partir de là, le débat doit aussi avoir lieu là-bas.

Troisièmement, je ne partage pas du tout votre avis, et c'est la discussion que nous avons eu, la majorité, sur ce que vous pensez en matière d'implantation des stations. Nous pensons que Vélib' à La Garenne va essentiellement servir à une desserte locale. Les gens vont prendre un Vélib' et évoluer d'un point à l'autre de La Garenne. La conséquence est qu'il faut beaucoup de stations si l'on veut que cela marche. Si on commence en prenant 3 ou 4 stations, le risque est que les gens se disent qu'il n'y en a pas suffisamment ou pas suffisamment proches de chez eux.

Vous avez pu constater le nombre de stations sur la carte : 6 stations pour La Garenne-Colombes et 7 pour Courbevoie. Courbevoie est bien plus grand que La Garenne, mais nous avons quasiment autant de stations. Pourquoi ? Parce que nous faisons le pari qu'il faut beaucoup de stations et beaucoup de vélos pour que les gens se disent : quel que soit l'endroit où j'irai à La Garenne-Colombes, il y aura une station. C'est pour cela que je pense que c'est une erreur stratégique de dire : je commence par 4 stations. D'emblée, nous sommes passés à 6. Si c'est nécessaire, nous nous réservons la possibilité d'augmenter. C'est un point fondamental.

Quand vous dites que Rhin-et-Danube n'est pas nécessaire, il faut voir rue de Marceau à Courbevoie, vous avez peut-être raison, sauf que Courbevoie, avec ces 6 stations pour toute sa commune, il n'y a quasiment aucune chance que l'on ait une station près de chez nous. Quand vous dites qu'il faut mettre la station de la gare à Colombes, je ne suis pas maire de Colombes, vous n'êtes pas conseiller municipal de Colombes. Nous sommes dans une situation où le Garennois, s'il veut aller à la gare de La Garenne, n'ira pas mettre son vélo à Colombes. C'est une analyse qui me paraît assez logique. Quel est le risque ? Que l'on parte avec peu de stations et que l'on tue l'initiative dans l'œuf, parce que les gens ne vont pas prendre goût à utiliser le vélo.

La deuxième phase risque de prendre du temps. Il ne faut pas se faire d'illusion, ce sera un chantier dingue. Tout le monde va vouloir des stations. Geneviève a suivi cette affaire avec attention. Le risque est que les communes qui arrivent en deuxième phase ne soient desservies que 2 ou 3 ans plus tard. La question du nombre de stations et de leur implantation est stratégique, au moins dans un premier temps. C'est pour cela que nous avons choisi d'avoir un double axe : un axe qui va de l'est à l'ouest, du théâtre au rond-point de l'Europe, République, Verdun, tout droit, avec 4 stations qui s'enquillent les unes derrière les autres, et une deuxième transversale qui est celle de Rhin-Danube, Vallée. L'idée est de donner une architecture d'emblée. Si c'est nécessaire, il y aura éventuellement Liberté ou la gare, et peut-être d'autres.

Dire qu'il ne faut pas mettre Rhin-et-Danube parce qu'il y a des problèmes de stationnement, c'est sans fin. Si l'on continue à dire que les voitures ne trouvent pas de place, donc on ne peut pas mettre pas de vélo, on ne mettra jamais de vélo. À un moment, il faut prendre le parti, qui est complexe – je ne le nie pas – de retirer quelques places de stationnement. C'est à cette condition que le vélo apparaît. Si on attend des places de stationnement, dans 30 ans, il n'y aura jamais de places de stationnement. C'est toujours pareil, c'est toujours la même démarche. Nous revendiquons, au contraire, les 6 stations, et nous pensons que c'est une erreur de dire d'appréciation que de dire qu'il faut partir plus bas, parce que la desserte ne sera pas entre Colombes et La Garennes ou entre La Garenne et Courbevoie. Elle sera de La Garenne à La Garenne principalement.

Peut-être que dans 2 ans, je vous dirai que nous nous sommes trompés, mais je pense que ce serait très étonnant. On a une caractéristique, c'est que l'on n'a pas de point haut. Quand vous allez du pont de Courbevoie à La Garenne, cela monte. C'est l'une des raisons qui fait que l'on va avoir d'abord une desserte locale. On verra. Peut-être avez-vous tort, peut-être ai-je tort.

M. Conway

Plusieurs choses. Par rapport à la Métropole du Grand Paris et la Région, nous sommes d'accord que ce n'est pas le même territoire.

M. le Maire

Ni les mêmes compétences.

M. Conway

Surtout, ce ne sont pas les mêmes structures de décision. Au sein de la métropole, vous avez tous les maires des villes. Pour l'approche collective, générale, du territoire, vous gardez cette dimension, parce que votre voisine de Courbevoie ne participera pas à l'effort global.

M. le Maire

Vous trouvez que les maires ne sont pas représentatifs des territoires ?

M. Conway

Je dis simplement qu'ils se trouvent coincés à un niveau de décision et de compétences qui n'est pas en rapport avec le rôle qu'ils devraient avoir à ce niveau.

M. le Maire

Je ne comprends pas ce que vous dites.

M. Conway

C'est simplement pour vous dire, parce que vous résumez et vous caricaturez en disant que je n'étais pas censé savoir que ce n'était pas le même territoire.

La deuxième chose est que ce financement, qui est fait pour un tiers par la métropole, ou pour nous par la Région, contribue à aider les communes à voir plus loin que leurs circulations locales. Quand vous dites que vous pensez que ce sera essentiellement une circulation locale, je pense que vous vous trompez. Dans la pratique, il y aura beaucoup de déplacements des personnes de l'extérieur qui viennent travailler à La Garenne ou des Garennois qui vont travailler à l'extérieur. On parie dessus. C'est d'ailleurs le deuxième des objectifs fixés par ce contrat. Je ne pense pas que la desserte locale suffise à faire à nouveau ce syndrome d'autosuffisance sur ses 6 stations.

La dernière chose, je ne dis pas 4 stations au lieu de 6, je dis 4 avec 2 déportées sur les autres communes.

M. le Maire

Leur avez-vous demandé, Monsieur Conway ?

M. Conway

De la même manière que vous avez fait la route du Moulin Bailly qui est à la frontière entre Bois-Colombes et La Garenne-Colombes, vous vous êtes rapproché de la mairie de Bois-Colombes pour partager les frais et organiser les choses. Vous avez fait quelque chose en bonne intelligence.

Je termine, puis je vous laisse intervenir. Je sais que vous êtes censé faire respecter la parole, je vous aide.

(Rires.)

Pour Bois-Colombes et Courbevoie, si vous proposez qu'elles soient implantées de l'autre côté du rond-point de l'Europe, où il y a plus de place et les sociétés qui travaillent à proximité, je pense qu'il est possible de partager les frais.

M. le Maire

Nous ne sommes pas d'accord, ce n'est pas grave. D'abord, il n'y a pas de route du Moulin Bailly, il y a une rue du Moulin Bailly. C'est un peu différent. Vous étiez conseiller municipal à l'époque, mais le dossier a dû vous échapper. Souvenez-vous, la Ville de La Garenne n'a pas mis un euro dans la route du Moulin Bailly. Tout a été payé par Bois-Colombes.

M. Conway

Regardez votre voisin, ce n'est pas le cas.

M. le Maire

Troisième point sur la métropole, c'est un sujet complexe. Il faudra m'expliquer comment vous faites. La CVAE, qui la toucherait dans votre système ? Rentrions dans le détail. Qui toucherait la CVAE dans votre système ?

M. Conway

Vous pouvez expliquer ? Qui la touche actuellement ?

M. le Maire

Vous ne le savez pas ?

Vous savez qui touche la CFE ?

M. Conway

Expliquez-moi pour la CVAE.

M. le Maire

Vous n'êtes pas au courant. Cela fait 4 ans que vous votez un budget communal et vous ne savez pas qui touche la CVAE. C'est embêtant. Vous n'avez pas remarqué qu'il n'y avait plus la CVAE dans le budget communal ?

M. Conway

Dites-le-moi.

M. le Maire

Vous ne savez pas que c'est la métropole qui la touche ?

M. Conway

Dans mon cas, ce serait la Région.

M. le Maire

Et la CFE ?

M. Conway

Je ne vois pas le rapport avec les stations.

M. le Maire

Vous avez commencé à nous faire un cours sur le transfert de compétences entre la Région et la métropole. Je vous pose des questions, puisque vous abordez des questions qui sont des questions importantes. J'entends bien, mais je pense qu'il faut les aborder quand on maîtrise le sujet. C'est ce que je veux vous dire.

Lors du prochain vote du budget, on fera un point de récapitulation sur l'évolution de la fiscalité de la Région, de la métropole et de la commune.

Sur les stations, on verra. Il nous semble qu'il faut plus de stations que vous ne pensez, parce que nous pensons qu'il y aura une desserte locale. Après tout, vous avez raison, l'avenir nous le dira.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme Courty

Vous n'avez pas répondu sur la sécurisation.

M. le Maire

J'y ai répondu. Il y a deux choses. Il y a un plan communal de sécurisation des voies par l'impression de la chaussée. Il y a un plan d'identification des nécessités de stationnement des vélos non Vélib'. On est en train de faire un audit. Comme je vous l'ai dit, à partir du 1^{er} septembre ou du 1^{er} octobre, c'est une compétence POLD.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Point suivant, Monsieur Hervo.

Aménagement urbain

4.2 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - Copropriété du 26 Conté à La Garenne-Colombes - Remise d'ouvrages réalisés dans le cadre de la ZAC des Champs-Philippe (local poubelle et local vélos) - Création d'une volumétrie et cession de deux volumes correspondant à ces locaux par la commune de La Garenne-Colombes au Syndicat des copropriétaires du 26 avenue Conté

M. Hervo

Mes chers collègues, si vous avez essayé de lire et de comprendre le rapport qui vous a été proposé, j'ai beaucoup d'admiration pour vous, parce que c'est typiquement l'exemple de ce que, lorsqu'un problème n'est pas si compliqué que cela est soumis au talent d'un géomètre, d'un notaire et d'un juriste. On a du mal à reconnaître ses petits. Il vous a été remis dans ce rapport une maquette 3D informatique dont il m'a été annoncé à 17 heures qu'elle n'était pas prête. Je vais vous présenter cela de façon beaucoup plus succincte et, j'espère, compréhensible.

Si l'on se réfère au plan qui vous est projeté, le 26 Conté, qui est l'immeuble à l'angle de la place de Belgique et de l'avenue Conté, où il y a la boulangerie, était propriétaire initialement d'une parcelle adjacente, la parcelle 207, et d'une parcelle 206 dans les tréfonds de laquelle est construit le fournil de la boulangerie. Nous avons l'intention de réaménager tout ceci en liaison avec l'aménagement de la place de Belgique et le remaniement de l'école Renan. À l'époque, la SEM 92 avait signé un accord avec la copropriété pour acquérir cette parcelle 207 et la partie aérienne de la parcelle 206, puisqu'il s'agissait de ne pas interrompre le fonctionnement de la boulangerie et de la laisser en place, en vue de construire l'extension de l'école Renan que vous connaissez.

Dans les conditions négociées par la SEM 92 à l'époque, figurait notamment une partie du paiement de l'acquisition de parcelle qui devait se faire par la construction, la réalisation et la remise à la copropriété de locaux qu'elle ne possédait pas, c'est-à-dire des locaux pour les poubelles et des locaux pour les garages à vélo. Ceci a été réalisé dans le volume de l'extension de l'école Renan. Ces locaux, qui ont été

délivrés de façon décalée avec l'école Renan pour des soucis de finition, ont été remis à titre provisoire à la copropriété au mois de novembre 2015. Depuis, la copropriété les utilise.

Il ne restait plus qu'à régulariser cet acte de transfert de propriété volumétrique, tridimensionnelle, pour clore l'opération. D'une part, cette construction de la division en volume, vous pouvez imaginer à la lecture du rapport, a été une affaire un peu compliquée. Il a fallu que les géomètres et les notaires s'y reprennent à plusieurs fois, ce qui n'a pas accéléré les choses. D'autre part, nous avons rencontré une mésaventure en ce sens qu'à peine l'école était-elle mise en service que certains habitants de l'immeuble se sont déclarés victimes de nuisances sonores et ont eu la bonne idée d'incriminer nos installations techniques, la pompe à chaleur de l'école. Il a fallu se livrer à plusieurs expertises et interventions de spécialistes qui ont fini par démontrer qu'il n'en était rien, que c'était tout simplement que, pendant les travaux de Renan, le boulanger avait fait des travaux dans son fournil, il avait changé sa ventilation. C'était ces moteurs de ventilation qui faisaient du bruit. Il a fallu que des spécialistes se livrent à des investigations pendant plusieurs mois pour mettre tout le monde d'accord.

Nous sommes enfin tous d'accord pour régulariser la situation foncière, c'est-à-dire cette division en volume sur ce plan qui n'est qu'un extrait au niveau du trottoir, l'extension de l'école Renan, le local vélo et le local poubelle remis à la copropriété, qui est en rose et qui surplombe le fournil. La copropriété se retrouve dans un volume cohérent. Il est temps d'acter définitivement cette affaire et de constater officiellement, par une délibération du Conseil, le transfert de cet ouvrage en paiement à la copropriété du terrain qu'elle nous a cédé, d'approuver toute la mécanique formelle de ce transfert à travers l'approbation d'un acte authentique de création de volumétrie et de remise du volume à la copropriété. Les volumes d'affaires commencés en 2009 ou 2010 vont enfin se terminer en 2017, si vous en êtes d'accord.

M. le Maire

Merci.

Pas de question à M. Hervo ?

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Pour le point 4.3, qui est rapporteur ? Monsieur Hervo.

4.3 - Sous-secteur d'intervention EPFIF République-Georges - Opération de réalisation de logements sociaux et libres - cession après consultation et au bénéfice d'Arc Promotion Ile-de-France des parcelles communales sises 17-17bis boulevard de la République et cadastrées section O numéros 60, 61, 62 et 237, ainsi que des droits à construire qui y sont attachés

M. Hervo

Mes chers collègues, vous vous souvenez que l'on a confié il y a quelques années, à l'Etablissement public foncier, qui était 92 à l'époque, et qui est devenu Ile-de-France depuis, le soin d'acquérir et d'aménager deux emprises de part et d'autre du boulevard de la République : au sud, un ensemble de parcelles dénommé République-Georges, dont une partie était déjà propriété de la Ville de La Garenne, et au nord, un ensemble de parcelles dit République-Bonal, dont on va parler dans la délibération suivante.

L'Etablissement public foncier a joué son rôle, rempli sa mission et a donc acquis les parcelles qui n'appartenaient pas à la Ville et a procédé à une consultation pour trouver un opérateur capable de répondre à notre cahier des charges. Ce cahier des charges était l'implantation d'un immeuble de logements comportant au moins un tiers de logements sociaux, tel que défini au PLU de la Ville de La Garenne. C'est à cette occasion que nous en avons parlé.

L'Etablissement public foncier d'Ile-de-France a réalisé cette consultation qui s'est déroulée en plusieurs tours : un premier tour où 8 candidats se sont manifestés. Nous en avons retenu 4. À l'issue de ce deuxième tour, c'est la société Arc Promotion qui a été retenue, l'opérateur de logements sociaux désigné étant l'Immobilière 3F, qui avait fixé ses conditions pour acheter en l'état futur d'achèvement ces futurs logements sociaux à l'opérateur Arc Promotion. À l'issue de cette phase où Arc Promotion a été retenue, a été mis au point définitivement le projet, dont le permis de construire est en cours d'instruction. C'est un ensemble immobilier, dont vous voyez une perspective sur le boulevard de la République, qui va comporter 40 logements, c'est-à-dire 25 en accession et 15 logements sociaux gérés par l'Immobilière 3F, pour une surface totale de l'ordre de 2 400 m².

Il s'agit ce soir de fixer les conditions de la vente de ces terrains, qui sont pour partie des terrains municipaux, à Arc Promotion, étant entendu que l'offre retenue pour Arc Promotion pour corriger des ajustements de surface lors de la mise au point du permis s'élève à 3,7 M€ hors taxe, dont il faut déduire le coût d'acquisition et les coûts associés pour l'Etablissement public d'Ile-de-France qui, lui, ne fait pas de bénéfices, mais il injecte ses prix de revient à l'affaire, lesquelles dépenses s'élèvent à 2 103 500 € hors taxe. Il s'agit, par différence, de céder les terrains communaux à Arc Promotion pour le montant de 1 596 500 € hors taxe. Je précise que les estimations de ce terrain faites par France Domaine sont de l'ordre de 900 000 €.

Nous vous proposons d'approuver cette cession au profit d'Arc Promotion pour la réalisation d'un projet qui contribuera d'une part à la réhabilitation de l'ensemble du boulevard de la République conformément à l'OAP introduite dans le PLU récemment, et d'autre part à la création de logements sociaux sur La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Des questions à M. Hervo ?

M. Duclos

J'ai deux questions pour bien comprendre. Vous venez de faire allusion au coût de la cession de la surface au sol. Vous dites que c'est 600 m², 2 M€ pour l'Etablissement public foncier Ile-de-France, et 316 m² qui appartiennent à la Ville pour un montant de 1,5 M€. Je voulais savoir à quoi était due cette différence ?

M. Hervo

C'est un calcul purement arithmétique. L'opérateur a proposé d'acheter l'ensemble des terrains pour 3,7 M€. L'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, qui ne fait pas de bénéfices mais achète pour le compte d'autrui, pour le compte de communes, a exposé 2 103 500 € de dépenses d'acquisition et de dépenses annexes d'ingénierie, de notaire et autres. Il demande simplement à être remboursé de ses frais. Par définition, la différence entre la proposition retenue par l'opérateur et les frais remboursables à l'Etablissement public foncier est le prix de cession de la Ville. Heureusement, cela marche dans le bon sens. Si la différence avait été de 500 000 €, alors que France Domaine estime ces terrains à 900 000 €, nous n'aurions pas pu faire l'affaire. Cela voulait dire que l'équation économique de cette opération n'était pas viable. Heureusement, on a bien prévu les choses. On se retrouve à faire, pas une bonne affaire, mais une affaire régulière, où tout le monde y trouve son compte. L'opérateur va sûrement revendre ses appartements sans difficulté, et on a 15 logements sociaux supplémentaires.

M. Duclos

J'ai une deuxième question sur le prix du mètre carré habitable de logement social. On a dans le document un chiffre avancé de 3 500 €, qui est le prix de cession du promoteur à l'Immobilière 3F. Je voulais savoir comment ce prix avait été fixé. La mairie est-elle intervenue dans la fixation de ce prix ?

M. Hervo

Absolument pas. C'est le prix qu'a fixé *a priori* I3F qui a dit : « je suis prêt à acheter un opérateur quel qu'il soit, bien avant qu'il soit désigné ». C'était dans le cahier des charges : « je suis prêt à acheter en état futur d'achèvement les futurs logements sociaux au prix de 3 500 € hors taxe ». C'est un élément qui a contribué à l'équation économique qui a conduit l'opérateur à proposer 3,7 M€ au total. C'était une donnée fixée par I3F au niveau du cahier des charges de consultation.

M. le Maire

Pas d'autres questions ?

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci pour la réalisation de ces logements sociaux.

On continue avec le point 4.4.

4.4 - Sous-secteur d'intervention EPFIF République-Bonal - Opération de réalisation d'une résidence sociale étudiante sur les parcelles sises 42 bis à 48 boulevard de la République et cadastrées section O numéros 23, 24, 26, 27, 294 et 295 - Versement d'une subvention pour surcharge foncière et garantie d'emprunt au bénéfice de LOGISTART

M. Hervo

Je vous propose de passer à l'opération pour laquelle nous avons également la problématique de l'acquisition et de l'aménagement à l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France. Nous avons, à cette occasion, délibéré pour l'établissement d'une déclaration d'utilité publique pour ces parcelles – en marron sur ce qui vous est projeté – au profit de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France. C'était dans la perspective de réaliser une résidence étudiante sociale sur ce terrain.

L'Etablissement public foncier d'Ile-de-France a réalisé son travail sur cette parcelle. Il n'est pas, à ce jour, totalement maître de l'ensemble des parcelles. Il en a acquis une partie, dont une partie est déjà démolie. Les transactions avancent. Nous devons faire le point avec eux la semaine prochaine.

Sans attendre, l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France s'est rapproché d'opérateurs susceptibles de réaliser une telle résidence étudiante sociale et nous a présenté la société Logistart, qui n'est autre que la filiale spécialisée en résidences étudiantes du bailleur social Logirep. Le projet est en train d'avancer dans sa conception et a rencontré une circonstance fortuite, mais positive : dans le même temps, un opérateur, à titre privé, s'est intéressé aux parcelles qui sont derrière cette parcelle EPF sur la rue Jean Bonal, avec l'idée de réaliser une opération de logement en accession pure et simple.

Nous nous sommes glissés dans cette affaire et nous avons convaincu tout le monde, c'est-à-dire l'EPF, Logistart et Ogic, de travailler dans le but de réaliser une opération globale en portant une partie accession sur la rue Jean Bonal et une partie résidence étudiante sur le boulevard de la République. Cette affaire se concrétise quasiment, elle approche de sa fin, puisqu'un permis de construire a été déposé cet après-midi, car une clause du cahier de charge disait le 30 juin. Ce permis de construire qui a été déposé est certes imparfait, il va faire l'objet de demandes de pièces manquantes et de compléments, mais il fallait tenir le calendrier.

La résidence étudiante que nous propose de réaliser Logistart est une résidence de 156 logements étudiants, peut-être même 157 si j'en crois le permis de construire que j'ai vu cet après-midi, mais il y a peut-être une faute de frappe. Je ne le garantis pas. 156 logements étudiants à caractère social qui seront gérés par Logistart ou une filiale spécialisée en gestion de résidences étudiantes. Ils ont tous des noms différents, donc je ne sais plus.

Pour la réalisation de cette opération, le bilan prévisionnel s'élève à environ 15 M€ TTC, pour un montant à évaluer du foncier, parce que cette fois, c'est l'EPF qui vendra totalement ses terrains, puisqu'il n'y a pas de terrains communaux et ce sont les dépenses réelles de l'EPF qui constitueront le prix du foncier. Aujourd'hui, elles sont évaluées à 5,7 M€. Pour assurer l'équilibre de toute cette opération, Logistart nous sollicite pour un subventionnement de surcharge foncière à hauteur de 1 634 318 €. Je suis toujours très admiratif de ces

chiffres très précis tirés de données à 100 000 € près. Il nous sollicite pour un tel subventionnement ainsi que pour la garantie d'emprunt à hauteur d'un peu moins de 11 M€ pour réaliser cette opération.

L'objet de la délibération d'aujourd'hui est d'approuver le subventionnement de cette opération et la garantie d'emprunt correspondante qui nous permettra de déboucher sur la réalisation de 156 logements sociaux sur la commune de La Garenne.

M. le Maire

Merci. Belle opération, avec une préservation de ville extrêmement importante et sortant de l'ordinaire.

M. Duclos

J'ai une question sur la subvention. Je pense qu'il y a visiblement une certaine difficulté à trouver un équilibre financier à cette opération. Il y a 156 logements étudiants prévus. Un simple calcul : c'est un peu plus de 25 m² par logement. On est dans le très confortable pour des logements étudiants qui sont quand même des logements transitoires dans la vie des personnes. C'était ma première remarque.

Ma deuxième est qu'il y a 1 400 m² de surface au sol et 4 000 m² de plancher, ce qui fait un facteur de 2,8. C'est moyennement dense. Pourquoi n'a-on pas proposé une surface plus importante ?

M. Hervo

Je peux répondre à ces trois questions. Quand vous faites le ratio de la surface totale divisé par le nombre de logements, vous semblez oublier que c'est de la surface de plancher et pas de la surface habitable. Il y a un coefficient de l'ordre de 0,85. Dans les résidences étudiantes, comme les chambres sont petites, il y a beaucoup de couloirs. Le ratio est plutôt d'une vingtaine de mètres carrés, pas plus, pas 25.

Deuxièmement, vous avez remarqué que l'équilibre financier de l'opération était compliqué à obtenir. Si vous connaissez de logement social dont le bilan financier est équilibré, il faut m'indiquer l'adresse parce qu'on va s'y précipiter. Par définition, le logement social, c'est perdu d'avance pour trouver un bilan équilibré sans subventionnement. Il ne faut pas s'étonner que cela coûte.

Votre troisième question était la densité. Quand vous voyez la perspective, on est à R+5, plus combles, on est déjà très haut, et les terrains ne sont certes pas tous petits, mais très étroits. On est à l'extrême limite de la densité raisonnable dans le secteur. Un poste de 2,8, ce n'est pas La Défense, mais pour La Garenne, ce n'est pas le poste dont j'arrive à convaincre M. Juvin facilement, si je puis me permettre.

M. le Maire

Nous sommes sur des ratios très habituels. Quand vous faites 1,6 M€ pour les 78 logements, on arrive à 20 000 € de logements. C'est très inférieur à des opérations plus anciennes à La Garenne-Colombes. Je n'ai plus le ratio précis en tête, mais on a été jusqu'à 5 à 6 fois plus par logement. En termes de loi SRU, on a une rentabilité très importante de financement.

Le deuxième point est qu'à partir du moment où vous ne faites que des studios, par définition, vous avez beaucoup de constructions qui sont (*inaudible**), pour les raisons que vous connaissez. J'ai fait un calcul : 1,6 M€ divisé par 78, cela fait 20 512 €. La Ville finance en coût direct 20 512 € par logement que nous aurons en réservation. Évidemment, nous ne serions qu'à 10 000 si nous prenions tout, mais ce qui est intéressant, c'est de voir pour cet argent, ce qu'on... Je pense que l'on s'en tire plutôt bien compte tenu de la rareté du foncier.

M. Hervo

Je voudrais rajouter quelque chose et rapprocher les deux délibérations dont on vient de parler, d'un côté le boulevard de la République, une recette de 1,5 M€, et de l'autre côté du boulevard de la République une dépense de 1,5 M€. Ce n'est pas mal géré. Excusez-moi pour cette autosatisfaction.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

On passe au vote, à moins qu'il n'y ait d'autres questions.

Je retiens que le silence de l'opposition est la manifestation d'une félicitation pour la création de ces logements sociaux.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Point suivant.

V - Divers

5.1 - Vœu relatif à la suppression des commissariats de police à La Garenne-Colombes et dans le département des Hauts-de-Seine

M. le Maire

Je vous ai envoyé ce vœu que vous avez probablement lu. Comme vous le savez, il y a un projet complexe, inquiétant de réorganisation des services de police nationale sur le territoire. On a évoqué la fermeture d'un nombre important de commissariats, passant de 26 commissariats dans les Hauts-de-Seine à 9 commissariats. Si cela se passe, cela posera de grands problèmes aux communes. Je ne parle même pas de la question du transfert de la charge, puisqu'elle est évidente et mécanique. Le Conseil municipal émet ce vœu que le nouveau gouvernement désigné mette un terme à ce projet de fermeture, qui avait été pensé il y a quelques mois, et demande préalablement, non seulement de mettre un terme au projet de fermeture, mais aussi de renforcer les moyens humains et opérationnels, puisque vous connaissez tous l'état du commissariat de La Garenne-Colombes et ce qu'il était il y a une petite dizaine d'années lorsqu'il a été ouvert.

Avez-vous des remarques concernant ce vœu ? Je vous en prie.

M. Conway

Quand j'ai reçu ces vœux, je me suis rapproché du secrétariat général pour demander ce que l'on avait notre disposition comme données. Il ne m'a été rien envoyé.

Quand vous dites 26 commissariats à 9, qu'a-t-on comme élément ? Vous parlez du gouvernement en disant que c'est le gouvernement depuis plusieurs mois, mais on a changé de gouvernement entre-temps. Duquel parlez-vous ? Vous êtes, pour moi, très catégorique quand vous dites dans vos vœux que les moyens de l'Etat dédiés à la sécurité ne permettent plus d'assurer de façon satisfaisante la sécurité des biens et des personnes. Quels chiffres vous permettent de dire cela ? Je trouve que vous adoptez une position qui préjuge des modifications du territoire, sur le fait qu'il y a une concertation nationale sur la pertinence du maillage et de son efficacité, et ce n'est pas une approche administrative ou politique, mais une approche de la sécurité opérationnelle sur la totalité du territoire. Cela combine la sécurité de proximité et de renseignement.

Pour moi, il faut aussi avoir à l'esprit que les Garennois travaillent à La Défense ou ils vont ailleurs en prenant les transports en commun, et qu'ils sont plus en souci de la sécurité dans ces lieux qu'à leur domicile. Raisonner sur un strict process communal, je demande à voir et on reproche vraiment le côté non étayé de ce vœu.

M. le Maire

Vous êtes le seul Garennois et le seul élu à ne pas être au courant que les effectifs de la police nationale, de 2008 à 2017, ont été divisés par deux au sein du commissariat de La Garenne. Vous êtes manifestement le seul à ignorer qu'il n'y a plus de BAC la nuit. Vous êtes le seul à découvrir que lorsqu'on téléphone à la police nationale, on vous répond une fois sur deux et qu'il n'y a pas de véhicules disponibles. Tout le monde le sait et tout le monde le vit. Je pense que vous êtes sur une autre planète. Cela doit être l'explication, parce que je ne comprends pas.

Vous avez raison, il y a un élément de mot important. On peut modifier, si vous le souhaitez. On a écrit : « depuis plusieurs mois, le gouvernement travaille ». Effectivement, c'est l'ancien gouvernement qui travaillait, mais il y a une continuité de pouvoir. Je ne veux être accusatif de personne, mais je veux demander au gouvernement en place de faire le travail. On peut dire, si vous le souhaitez : « Depuis plusieurs mois, l'Etat travaille ». Il y a une vraie continuité. Ma crainte est que l'Etat continue à travailler dessus. On peut dire, comme cela, vous ne vous ferez pas gronder par le gouvernement et par la majorité : « l'Etat travaille ». Je suis d'accord, parce que c'est vrai, c'est l'Etat. L'actuel gouvernement, je ne sais pas, et c'est tout le sujet. Je souhaiterais qu'il mette un terme au projet de fermeture des commissariats, qui est réel. Cela a même été rendu public dans la presse. Il faut vraiment vivre ailleurs pour ne pas être au courant.

Si vous pensez que votre participation à ce vœu pourrait être facilitée par la modification sur la première ligne seulement, parce que sinon, cela ne veut plus rien dire... Le gouvernement remplacé par l'Etat, je suis d'accord. Cela ne vous suffit pas ? Ce n'est vraiment pas le sujet.

M. Conway

Non, je suis sur une autre planète.

M. le Maire

J'avais remarqué.

Pas d'autres remarques ? On va voter.

Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ?

5.2 - Décisions

N°2017-195 Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque municipale, à titre onéreux, en faveur de la CPAM des Hauts-de-Seine

N°2017-196 Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de transport de personnes en taxi ou VTC

N°2017-197 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du Syndicat des copropriétés Quadral Property

N°2017-198 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du syndicat de copropriétés Progesco

N°2017-199 Convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux municipaux relative à l'organisation d'un stage d'approfondissement BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) par l'IFAC (Institut de formation, d'animation et de conseil) en faveur des jeunes garennois

N°2017-200 Contrat avec la SASU Les Ballades Parisiennes relatif à l'organisation d'une prestation musicale prévue le samedi 24 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville

N°2017-201 Contrat avec la société Loco Live relatif à l'organisation d'un concert prévu le mercredi 21 juin 2017 dans le cadre de la fête de la musique

N°2017-202 Contrat avec la SARL Insolites Collection relatif à l'organisation d'une animation Hoverboard sur le thème de la sécurité routière prévue le dimanche 10 septembre 2017 sur la place de la Liberté

- N°2017-203 Contrat avec l'association Maj Land relatif à l'organisation d'un concert prévu le mercredi 21 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N°2017-204 Contrat avec l'association Anthony Garzon G.N.W. relatif à l'organisation d'un concert prévu le mercredi 21 juin 2017 dans le cadre de la fête de la musique
- N°2017-205 Contrat avec l'association La Factory Pop relatif à l'organisation d'un concert prévu le mercredi 21 juin 2017 dans le cadre de la fête de la musique
- N°2017-206 Contrat avec l'association « Récitalents » relatif à l'organisation d'un concert prévu le mercredi 21 juin 2017 dans le cadre de la fête de la musique
- N°2017-207 Avenant à la convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Hervé Crespon
- N°2017-208 Contrat avec la SADU So Magic Evénements relatif à l'organisation d'un spectacle permanent prévu les samedi 24 et dimanche 25 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N°2017-209 Contrat avec l'association Classique et Jazz Loisirs relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le samedi 24 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N°2017-210 Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de produits d'entretien pour les besoins de la Commune de La Garenne-Colombes
- N°2017-211 Marché à procédure adaptée relatif à l'accès à une plateforme de soutien scolaire en ligne
- N°2017-212 Contrat avec la SAS Atelier Théâtre Actuel relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 29 septembre 2017 au Théâtre de la Garenne
- N°2017-213 Contrat avec l'association l'Arbre à Couleurs relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 14 juin 2017 à la médiathèque municipale
- N°2017-214 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association des Anciens Elèves de La Garenne-Colombes (AEGC)
- N°2017-215 Contrat avec la librairie Mots en Marge relatif à l'organisation de la 4ème édition de la Nuit Blanche des livres prévue le vendredi 23 juin 2017 sous la halle du marché, place de la Liberté
- N°2017-216 Avenant n° 2 au marché n° AOO/2015/10 relatif à l'entretien et la maintenance du matériel et des systèmes de sécurité incendie dans les bâtiments communaux - lot N°4, entretien et maintenance des extincteurs, colonnes sèches et signalétiques
- N°2017-217 Demande d'aide au financement de l'acquisition de deux véhicules électriques
- N°2017-218 Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, la dépose et la pose de tunnels de lavage dans les offices de restauration de deux groupes scolaires de la commune de La Garenne-Colombes, ainsi que la mise en fonctionnement de la machine avec tous les raccordements nécessaires et la reprise du tunnel remplacé
- N°2017-219 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du Théâtre de La Garenne en faveur de la société Technip France
- N°2017-220 Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et à la pose de jeux d'extérieur pour l'école maternelle Sagot-Voltaire
- N°2017-221 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association des Anciens Elèves de La Garenne-Colombes (AEGC)
- N°2017-222 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine relative à la création d'un centre de supervision urbaine dans la commune de La Garenne-Colombes
- N°2017-223 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Les Danses de l'Arche
- N°2017-224 Convention relative à la fourniture de cartes de carburant pour les besoins de la Commune de La Garenne-Colombes
- N°2017-225 Marché à procédure adaptée relatif à la réhabilitation technique à la piscine Claude Chedal-Anglay
- N°2017-226 Prémption d'un immeuble composé de 6 appartements sis 28 rue Jules Ferry, cadastré section D Numéros 349 et 369, déclaration d'intention d'aliéner 2017/141 enregistrée en mairie le 6 mars 2017
- N°2017-227 Contrat avec La Compagnie Couleur des Tropiques relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le samedi 24 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N°2017-228 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association APELGC
- N°2017-229 Contrat avec la SARL Double D Productions relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 20 octobre 2017 au Théâtre de la Garenne

- N°2017-230 Contrat avec la SAS Atelier Théâtre Actuel relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 13 octobre 2017 au Théâtre de La Garenne
- N°2017-231 Contrat avec l'association Fanfare de PSA relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le dimanche 25 juin 2017 dans le cadre de la fête de la Ville
- N°2017-232 Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de livres et documents multimédias pour la médiathèque municipale de La Garenne-Colombes
- N°2017-233 Contrat avec la compagnie l'Usine Théâtre relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le jeudi 15 juin 2017 à la crèche Joffre
- N°2017-234 Contrat avec l'EURL La Ferme de Tiligolo relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le jeudi 15 juin 2017 à la crèche Sartoris
- N°2017-235 Contrat avec l'EURL La Ferme de Tiligolo relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 21 juin 2017 dans les crèches Bonnin et Verdun
- N°2017-236 Contrat avec l'EURL La Ferme de Tiligolo relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 21 juin 2017 à la crèche Jean Bonal
- N°2017-237 Contrat avec l'EURL La Ferme de Tiligolo relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 21 juin 2017 à la crèche Les Vallées
- N°2017-238 Contrat avec Monsieur Constantin Kaïteris relatif à la programmation d'ateliers de Haïkus prévus les mardis 26 septembre, 10 octobre, 21 novembre, 12 décembre et les samedis 23 septembre, 7 octobre, 25 novembre, 9 décembre 2017 à la médiathèque municipale
- N°2017-239 Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque municipale, à titre onéreux, en faveur de Madame Sandrine Vincent
- N°2017-240 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'Union des Jeunes Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine (UJAN)
- N°2017-241 Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de projecteurs pour le Théâtre de la commune de La Garenne-Colombes
- N°2017-242 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du Syndicat de Copropriétaires Real 31
- N°2017-243 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la cuisine professionnelle du Théâtre de La Garenne, en faveur de la société Business Traiteur
- N°2017-244 Contrat avec Monsieur Olivier Franco relatif à l'animation musicale du bal des Pompiers prévu le jeudi 13 juillet 2017 sous la halle du marché

M. le Maire

Les décisions du Maire, y a-t-il des remarques, des questions ?

M. Duclos

Sur la 226, je voulais savoir dans quel cadre se situe cette préemption d'un immeuble.

M. le Maire

Ce n'est pas le bail emphytéotique ?

M. Hervo

Il s'agit du 28 Jules Ferry. C'est un immeuble des années 30, R+4 ou 5, que dans la ZAC, nous avons choisi de conserver, considérant que son acquisition, démolition et reconstruction étaient une équation économiquement peu intéressante. C'est un immeuble qui appartient à un seul propriétaire, qui comporte 5 ou 6 appartements, car il y a un appartement par niveau, qui est dans un état apparemment propre vu de l'extérieur, mais en réalité, il est extrêmement médiocre sur le plan de l'isolation thermique. Vient d'arriver une DIA. Le propriétaire met en vente l'immeuble. Nous souhaitons le préempter pour le reconvertir, si possible, en logements sociaux.

M. le Maire

Ce sont bien des logements sociaux.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Champion

Sur la 196, une passation de transport. J'aurais aimé savoir pourquoi les critères étaient différents de la prestation de transport que l'on a votée précédemment. Je crois d'ailleurs qu'il y avait eu la même décision l'année dernière. Ce sont des voitures, donc il n'y a pas de critère de pollution, sur la qualité des véhicules, contrairement à ce que l'on a voté tout à l'heure qui était tout à fait pertinent. C'est la première chose.

Vous nous dites qu'on ne vous félicite jamais, mais la 210 est remarquable. Pratiquement tous les produits sont écolabellisés.

M. le Maire

Merci.

Sur les taxis, je ne sais pas vous répondre. C'est un petit marché, 15 000 € par an.

M. Champion

Sur les 218, 220 et 225, c'est toujours pareil, le mode de calcul n'est pas extrêmement clair. Je pense en particulier à la 218 où les critères environnementaux sont à 20 %, donc c'est très important. Il y a 3 chiffres numériques. On a du mal à trouver comment la note a été attribuée. C'est par curiosité.

M. le Maire

On regardera.

M. Champion

C'est tout pour moi.

M. le Maire

Madame, je crois que vous vouliez poser une question ?

Mme Courty

C'était sur la 225, le marché à procédure adaptée relatif à la réhabilitation technique à la piscine. Sur la décision qui a été envoyée, il n'y a aucune information sur le type de travaux. On est quand même sur un marché de 170 000 €. Comme à la piscine, il y a eu quelques avarices ces deux dernières années qui ont causé des interruptions d'activité de la piscine...

M. le Maire

C'est la ventilation de la partie vestiaires qui était extrêmement en mauvais état. Le taux d'humidité ajouté à l'hydrométrie de la piscine posait problème.

Mme Courty

C'est sur la ventilation des vestiaires ?

M. le Maire

Oui.

Des questions ?

Monsieur Conway, allez-y.

M. Conway

J'avais une question sur la décision 211, une plateforme de soutien scolaire en ligne. C'est une décision qui a été signée le 24 mai pour une période du 1^{er} avril au 31 août, qui prévoit un forfait pour l'inscription de 1 000 ayants droit. Je voulais savoir si le marché avait été adapté en conséquence ou si l'on atteint déjà les objectifs sans problème.

M. le Maire

C'était une première phase pour 1 000 personnes. On n'a pas atteint les objectifs en quelques semaines. On est sur le début d'une procédure. Il n'est pas question de l'étendre pour l'instant. On fera un bilan avec un peu de recul, parce qu'il y a peu d'inscriptions scolaires durant juillet et août, c'est rare. Je pense qu'il faudra réévaluer cela à la fin du premier trimestre scolaire.

M. Conway

J'avais également une autre question sur la décision 220, la pose de jeux d'extérieur. J'ai un doute, mais il me semblait, Monsieur Hervo, qu'on avait conclu un marché général là-dessus. Je ne comprends pas pourquoi il y aurait un marché complémentaire dans lequel il y a eu une seule réponse.

M. Hervo

Vous me posez une colle, parce que je ne l'ai plus en tête. Il ne s'agit pas des jeux pour lesquels il y avait un marché de location avec rotation d'une école à l'autre. On a mis fin à ce marché de location pour acheter les jeux et les installer purement et simplement. Ce n'est pas la peine que les jeux tournent puisque ce sont les enfants qui tournent.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions ?

M. Conway

La dernière concerne la décision 241, pour laquelle ce marché a été passé, m'a-t-on dit, sans mise en concurrence, puisqu'il faisait moins de 25 000 €, en application de l'article 30 du Code des marchés publics, etc. Dans cette approche, je suis surpris parce qu'en 2016, on a déjà acheté à cette même société des projecteurs pour à peu près le même montant. Cela ne vaudrait-il pas le coup de faire un marché pluriannuel pour économiser des ressources ?

M. le Maire

Honnêtement, je ne sais pas répondre à cette question sur les projecteurs du théâtre. Ce sont des sommes en dessous des seuils. Il y a une question d'exclusivité sur le matériel. Quand bien même nous n'aurions qu'un distributeur, aurions-nous quand même passé un marché ? De toute façon, on est à 14 000 €, on est sous les seuils.

M. Conway

S'il y a impossibilité d'échapper à ce fournisseur c'est une chose, mais l'absence de publicité et l'absence de mise en concurrence, c'est quand c'est inférieur à 25 000. Il ne faut pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offre.

M. Autain

Il n'a pas de montant. Ce n'est que lorsqu'il n'y a qu'un marché fournisseur spécifique.

M. le Maire

D'autres remarques ? Non.

5.4 - Questions orales

M. le Maire

Des questions ont été reçues. Les questions orales doivent être envoyées 48 heures avant. Je fais remarquer aimablement que la plupart ont été reçues dans la soirée du mercredi, à 20 heures 49, donc en retard, mais on va quand même y répondre.

Monsieur Conway, Monsieur Campion ?

Mme Courty

Monsieur le Maire, j'étais à l'heure, je crois.

(Rires.)

M. le Maire

Vous avez raison.

Mme Courty

Au cours des dernières semaines, des records de chaleur ont été battus, tant en France que dans le monde. Ces épisodes météorologiques extrêmes deviendront de plus en plus fréquents de par le phénomène enclenché et irréversible de dérèglement climatique. Par ailleurs, ces épisodes de chaleur sont amplifiés en contexte urbain en raison des mécanismes d'îlots de chaleur générés par les constructions hautes, les matériaux (principalement le béton), les effets de réverbération des rayons du soleil sur des sols sombres et le manque de végétalisation, etc.

L'épisode de 2003 a permis d'accentuer la vigilance sur certaines populations fragiles face à la chaleur, notamment les personnes âgées. Les établissements qui accueillent les personnes âgées sont aujourd'hui bien équipés et leur personnel bien formé face aux pratiques face aux épisodes caniculaires. La Ville de La Garenne-Colombes dispose elle-même d'un plan canicule à l'encontre des personnes âgées isolées. L'accueil de la petite enfance représente, lui aussi, un contexte particulier avec des réflexes de protection des tout jeunes enfants qui sont acquis.

À côté de cela, en Ile-de-France, des articles de presse récents relataient les situations extrêmes dans lesquelles se sont retrouvées certaines écoles dans l'accueil des enfants ces dernières semaines. Certaines classes franciliennes ont relevé des températures élevées, voire extrêmement élevées, qui ont clairement perturbé les activités d'enseignement et les conditions d'accueil des enfants dans les classes.

Nous souhaiterions, Monsieur le Maire, connaître les impacts dans les écoles garennoises quant au très récent épisode caniculaire. Quelles sont les écoles les plus impactées et celles qui, de par leur construction ou encore leur situation, l'ont moins été ? Quel plan d'action à court terme a été mis en place avec les équipes et quel plan d'action de moyen terme face à de tels phénomènes est préconisé, notamment en termes de rénovation thermique de bâtiments communaux scolaires ?

M. le Maire

Merci, Madame.

Sur l'épisode caniculaire, effectivement, il a fait très chaud pendant quelques jours à La Garenne, comme partout. Aucune sortie scolaire n'a été annulée en accord avec les directeurs et l'inspection de l'académie, dès lors que les enfants n'étaient pas exposés au soleil. Une sortie a été modifiée ; ils sont allés aux Chanteraines au lieu d'aller à Aventure Land, parce qu'il y a une pataugeoire, des points d'eau, etc.

Deuxième point, les écoles les plus impactées sont celles orientées au sud, qui ont le soleil toute la journée : 2 Renan maternelle, 4 Guesde maternelle, 7 Guesde élémentaire, 3 Jerphanion et 4 Marceau maternelle. Toutes ont été dotées de rideaux. À Renan maternelle, une demande de système de climatisation a été demandée. Évidemment, toutes les écoles ont souffert de la chaleur, mais particulièrement ces classes. C'est pour cela que les rideaux étaient importants.

À court terme, des consignes ont été données aux parents. On leur a demandé d'apporter une bouteille d'eau après l'accord de chaque enseignant. De notre côté, nous avons demandé de faire des pauses pour hydrater les enfants en plus des récréations, avec un système d'ouverture de fenêtres, de courant d'air.

Pour les sorties scolaires, les cars étaient climatisés, des bouteilles d'eau pour chaque sortie de fin d'année et les consignes de casquette et de crème solaire obligatoires. Enfin, aucun malaise n'a été signalé. On a sensibilisé les équipes périscolaires pour surveiller les signes de déshydratation, les manifestations de fatigue. Évidemment, pas d'activité physique dans les cours de récréation. Puis, des rappels de conduite à tenir en cas d'urgence.

À moyen terme, nous avons plusieurs projets, dont l'achat de climatiseurs permanents pour quelques classes, dont l'installation de brumisateurs dans les cours d'école. Certes, ils ne fonctionneront pas toute l'année, mais pour les quelques jours nécessaires, nous nous posons la question de savoir s'il ne serait pas intéressant de les installer. Cela fera l'objet d'une discussion lors du prochain budget.

Voilà, chère Madame, j'en ai terminé.

Je passe la parole à Monsieur Champion.

M. Champion

Monsieur le Maire, suite aux informations parues dans la presse annonçant la décision de l'entreprise PSA de fermer leur centre de recherche à La Garenne-Colombes, nous vous demandons de faire part au Conseil des éléments en votre possession. Nous vous remercions de votre réponse.

M. le Maire

Cher Monsieur, effectivement, la société PSA nous a fait part de sa décision de transférer le centre de recherche à Croissy. Nous regrettons ce départ. Je précise que ce départ, malheureusement, conforte notre décision que nous avons prise il y a quelques années de construire des bureaux d'entreprise afin de consolider l'assise financière le jour où PSA partirait, même si depuis, comme le sait très bien Monsieur Conway, la CVAE et la CFE ont été modifiés de destination. Il n'en reste pas moins que nous avons bien fait de construire ces bureaux, puisqu'au-delà de la CFE et de la CVAE, ces bureaux apportent une activité économique au tissu garennois périphérique.

Ce jour est arrivé. Nous avons réussi heureusement à attirer de grands noms au-delà de Peugeot, puisqu'il y a encore quelques années, il n'y avait guère que Peugeot et la RATP. Désormais, nous avons Total, Hyundai, Technip, Bayer, etc.

Nous souhaitons travailler avec PSA et RATP pour le devenir de ce terrain. Il est encore trop tôt pour vous dire où les choses en sont, mais nous voyons très régulièrement ces deux partenaires pour que le devenir du terrain soit avant tout décidé à La Garenne-Colombes et pas aux *headquarters* de PSA ou d'une quelconque entreprise.

La question suivante ?

M. Champion

En réponse à notre question orale posée lors du Conseil municipal du 31 mars, vous nous avez répondu avoir posé les 6 panneaux destinés à l'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif. Toutefois, un panneau restait, d'après vous, sans doute à déplacer. Pouvez-vous nous dire si cela a été fait et si l'arrêté municipal indiquant tous les emplacements a été publié ?

M. le Maire

Il s'agissait du panneau du 5 Transvaal et je peux vous confirmer qu'il a bien été installé. Nous avons vérifié.

Suivant ?

M. Conway

Monsieur le Maire, plusieurs Garennois se sont inquiétés auprès de nous des conséquences de l'implantation des compteurs de type Linky et de la marge de manœuvre qu'ils auraient pour refuser ou différer cette installation. Renseignements pris, il semblerait qu'une telle décision ne puisse éventuellement se faire qu'au niveau municipal afin d'obtenir une suspension du déploiement, permettant notamment à la CNIL de vérifier la régularité du déploiement sur notre commune. Avez-vous été interpellé de la même manière ? Quelle est la position de la municipalité sur ce sujet ? Nous vous remercions de votre réponse.

M. le Maire

Je suis très surpris de cette question, puisque le déploiement des compteurs intelligent Linky est la stricte application de la loi sur la transition énergétique d'août 2015 qui exige la libéralisation de compteurs de ce type. Je ne vois pas en quoi une décision municipale pourrait être prise pour refuser ce déploiement. Une telle décision serait probablement annulée par le Tribunal administratif.

Les compteurs actuels, de toute façon, ne sont plus fabriqués, vont être remplacés par des compteurs intelligents. La société ERDF nous a assurés dans une démarche de pédagogie à l'égard de leurs clients et fera preuve de la patience et de la bienveillance nécessaire. Voilà ce qu'ils nous ont répondu.

Enfin, dernier point ?

M. Conway

Dans le prolongement de votre réponse bien détaillée à notre question orale relative à l'opération immobilière 9 rue Médéric, il semblerait que les choses aient depuis évolué. Pouvez-vous intervenir afin que soit transmis aux riverains le rapport que les pompiers ont dû établir à la suite de leur visite en mai ? Il semblerait par ailleurs que les travaux aient repris le mardi 27 avant que les résultats des tests d'analyse du sol soient connus et transmis aux riverains. Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est ? Nous vous remercions de votre réponse.

M. le Maire

Premièrement, un représentant du bureau de prévention de la BSPP s'est rendu sur place le 11 mai, à notre demande, et il a confirmé que la voie échelle était bien respectée dans l'allée. Il ne sert à rien de créer un trouble et de suggérer qu'il y a des difficultés, puisque la voie pompiers est bien réglementaire. Nous allons nous rapprocher du bureau de prévention des pompiers pour savoir s'il est possible de transmettre un rapport qui ne m'appartient pas. Personnellement, j'ai toute confiance dans les pompiers à partir du moment où ils nous ont assuré que l'échelle pouvait passer. Certes, il serait intéressant de lire le rapport, mais j'ai toute confiance dans leur parole.

Le deuxième point concernant les travaux qui ont repris alors que, dites-vous, les résultats d'analyse du sol seraient connus, les résultats d'analyse du sol se sont avérés négatifs, sinon les travaux n'auraient pas pu reprendre. Je vous remercie.

5.3 - Remerciements.

M. le Maire

J'ai un dernier point que j'ai oublié de vous dire, et c'est très important : faire part des remerciements que j'ai reçus en votre nom pour les associations que vous avez subventionnées, en particulier l'Amicale des locataires et l'ASCO, les cheminots de l'ouest.

Merci. Bonnes vacances à ceux qui partent et bonne Garenne à ceux qui restent !

La séance est levée à 23 heures 03.